VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 26 NOVEMBRE 1913 — No. 4

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN,
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
LE MANITOBA
42 Avenue Provencher
Saint-Boniface, Manitoba.
Téléphone: Main 3377.

LES LECONS DE ROME ET D'OUTRE-MER

Eloquent Sermon

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est montée en chaire, à la cathédrale, dimanche dernier, pour adresser la parole aux fidèles. Répondant à Monseigneur Béliveau qui lui avait souhaité la bienvenue en son nom et au nom de la paroisse de Saint-Boniface, notre Pasteur exprima tout d'abord la joie qu'il ressentait à se retrouver dans la ville épiscopale. "Mon cœur est ici, au milieu de vous, parmi mes ouailles et mes œuvres, dit Sa Grandeur. Et je reviens à Saint-Boniface avec une santé renouvelée, avec un zèle plus ardent que jamais pour le bien des âmes qui me sont confiées. Plus que jamais je veux travailler au triomphe du Christ en ce pays. *Volumus videre Jesum*, nous voulons voir Jésus, nous voulons voir son règne se fortifier de plus en plus au milieu de nous.

Je reviens de Rome, où j'ai vu le Pape, le représentant du Christ sur la terre; pour le chef de ce diocèse, pour le clergé, pour les fidèles, je rapporte des bénédictions abondantes.

Tous les Papes représentent Dieu sur la terre, mais beaucoup de pontificats romains ont un cachet spécial, qui leur vient, soit de la personnalité même du titulaire, soit des circonstances. Le Pape actuel Pie X se distingue par la fermeté de son courage et la profondeur de ses vues. Ce pape, c'est un enfant du peuple, un modeste curé qui avait vécu loin de la politique et de la diplomatie. Il n'avait, aux yeux de la Sagesse humaine, aucune préparation spéciale pour affirmer les droits de l'Eglise et lutter contre les hommes du siècle, versés dans toutes les subtilités dont s'entoure le travail des chancelleries. Mais le Saint-Esprit ne se préoccupe guère de ce que peuvent penser les hommes; et en faisant monter le Pape actuel sur le trône de saint Pierre Il fit resplendir en lui la vertu du commandement et une sagesse consommée Aussi avec quelle clairvoyance et quelle vigueur Pie X, aussitôt placé à la tête de l'Eglise, réclama-t-il pour cette Eglise le respect des gouvernements. La France officielle, qui avait récompensé par un redoublement de persécution les mensuétudes de Léon XIII, se trouva soudain face à face avec un pape qui refusa toute position de vasselage pour l'Eglise de France et réclama pour Rome la liberté de choisir les évêques français. La France officielle brisa le Concordat. Les évêques de France, qui avait vacillé quelques années auparavant sur d'autres questions accueillirent avec un admirable ensemble, la direction de Pie X. Comme l'épiscopat de Belgique en 1882, comme l'épiscopat de Prusse, antérieurement, l'épiscopat français tint tête à la persécution.

Ces événements sont récents, mais on aperçoit déjà les fruits heureux de cette attitude courageuse de Pie X et de cette héroïque unanimité des évêques français. Le catholicisme a repris un essor nouveau dans notre vieille mère-patrie; les chrétiens se ressaisissent partout: dans la vie publique, dans les universités, dans l'armée, dans le peuple. Et avec ce réveil de la Foi a coïncidé le réveil du sens national. La France qui prie, la France qui travaille, la France qui combat est debout; et ceux qui prêchent aujourd'hui le déclin de la France commettent une colossale erreur de faits. La France, le pays des surprises, a eu dans le passé des renaissances glorieuses, et chez elle il ne faut jamais désespérer, ni de la religion ni du patriotisme.

Et nous, Canadiens-français, qui sommes des fils bien authentiques de la vieille France, fortifions-nous tous les jours davantage dans la résolution de conserver notre langue, puisque, en dehors de toute autre considération, elle contribue à maintenir intacte notre foi. Ayons conscience de nos droits; ayons conscience des droits de l'Eglise; soyons plus déterminés que jamais à réclamer pour notre sainte religion les libertés qui lui appartiennent et qui nous sont nécessaires pour parvenir à nos fins éternelles.

QUELQUES REMARQUES

Faut-il dire un mot de la lettre parue mercredi dans le *Free Press* et signée: *Winnipeg Catholic ?*

Ce *Winnipeg Catholic* en veut considérablement à Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, qu'il accuse de tous les manquements et de toutes les faiblesses.

Comme journal catholique, nous protestons de toutes nos forces contre cette lettre injuste et vilaine. Notre pasteur possède l'entière confiance de ses ouailles et ce ne sont pas les calomnies d'un pauvre irresponsable qui feront grande impression sur le public. *Such a letter is a most cowardly act* nous disait un protestant—ce qui montre bien que le *Free Press* se trompe s'il croit nuire à notre Archevêque en accueillant ainsi les correspondances des quelques traîtres que nous pouvons compter dans nos rangs.

Winnipeg Catholic ne signe pas son nom. Ils sont tous pareils! Modestes—et prudents.

Au jour du Jugement, alors qu'il n'y aura plus de *Free Press* et que chacun devra se présenter dans ses œuvres nues, Dieu qu'il y aura des faces laides ! C'est à faire frémir tous ceux qui ont le sens du Beau !

* * *

La Commission Scolaire de Saint-Boniface vient de rouvrir les écoles du soir, à l'usage de ceux qui veulent se livrer à l'étude de l'anglais.

Voilà une nouvelle preuve que chez nous le fanatisme de race n'existe pas; voilà une nouvelle preuve que chez nous on ne refuse pas d'apprendre la langue anglaise, comme ça s'écrit tous les jours dans les journaux de M. Norris.

C'est ainsi que, à tous moments, les faits donnent le démenti à nos détracteurs.

Nous encourageons fortement à profiter de ces cours du soir tous ceux qui n'ont pas eu dans leur enfance une instruction suffisante dans la langue anglaise. Pourvu qu'on fasse passer sa langue maternelle avant toutes les autres, et qu'on l'apprenne mieux que toutes les autres, on fait bien de se familiariser avec une langue aussi belle et aussi utile que l'anglais. En ce pays surtout, c'est nécessaire.

* * *

Une rectification que nous croyons devoir faire : M. Norris et le *Free Press* prêtent au Secrétaire-Provincial l'affirmation que les amendements Coldwell rétablissent les écoles séparées.

M. Bernier n'a jamais dit cela, et lui attribuer ce langage c'est être absolument inexact. Ce que M. Bernier a dit, et ce que nous avons dit nous-mêmes, c'est que les amendements Coldwell rendaient possible un arrangement entre la Commission Scolaire de Winnipeg et les catholiques; et si l'arrangement se faisait, les écoles catholiques deviendraient des écoles publiques, tout comme l'Ecole Provencher est une école publique, tout comme les écoles du rayon bilingue sont des écoles publiques.

C'est en dénaturant les paroles et en faussant les faits qu'on empêche l'accord de se faire.

Université de Manitoba

Installation du President

Jeudi, le 20 novembre, l'Université de Manitoba installait solennellement M. James Alexander MacLean au fauteuil présidentiel. C'était en même temps l'inauguration d'une nouvelle dignité, car, jusqu'à présent, l'université n'avait pas de président. Le chancelier cumulait les deux charges. Désormais le nouvel élu présidera tous les comités permanents de l'université, le Chancelier présidera à la collation des grades. M. James Alexander MacLean est un homme d'un esprit distingué et de manières courtoises et affables. Madame MacLean, qui est une catholique, ne le cède pas en distinction à son mari. Elle sait remplir avec charme les hautes fonctions que son rang lui impose.

Les catholiques ont figuré avec honneur à ces fêtes d'inauguration. Sa Grandeur Mgr L. P. A. Langevin, arrivée tout récemment d'Europe, était présent au banquet. Le Révérend Père Louis Drummond, S.J., a donné au Collège Manitoba une conférence sur l'éducation qui a été fort goutée.

Plusieurs de ses auditeurs, bien qu'appartenant à des confessions religieuses différentes, en ont reconnu l'incontestable supériorité. L'orateur a donné la note juste en matière d'éducation. "Pour former l'homme soignez chacune de ses facultés suivant son importance, accoutumez-le à saisir en toute chose le point capital, essentiel. Observez judicieusement les proportions, vous aurez ainsi l'harmonie c'est ce qu'il appelle: *mental Perspective.*"

Le Révérend Père Ed. Lecompte, S.J., dans la petite adresse qu'il présenta au nouveau président, au nom du Collège de Saint-Boniface, donna un vrai bijou littéraire; ou, comme le remarqua Sir Rodmond Roblin: "A litterary tit-bit."

Trente-trois universités ou collèges étaient representés à ces fêtes par des délégués.

Les élèves de l'université ne furent pas très empressés de se rendre aux séances éducationnelles auxquelles ils étaient invités.

Les élèves du Collège de Saint-Boniface et de l'école Normale se firent remarquer par leur nombre et par leur bonne tenue.

Dans Kildonan—St-Andrews

"Si on veut enseigner aux enfants autre chose que l'anglais, qu'on paie pour." Voilà l'opinion de M. McConnell, député libéral de Morden qui fait la campagne dans Kildonan-St. Andrews contre le gouvernement Roblin. *Ab uno disce omnes.*

* * *

Les adversaires du gouvernement Roblin font la lutte la plus méprisable à l'honorable Dr Montague, le nouveau ministre des Travaux Publics. On a à peu près abandonné le domaine public pour se lancer dans des accusations sur sa vie privée. Le plus triste de tous à la besogne a été le nommé J. W. Wilton, avocat de Winnipeg, qui s'est affirmé vulgaire bagoulard du plus pauvre calibre. Avec des hommes comme J. W. Wilton, M. Norris restera longtemps dans l'opposition.

A la fin de l'assemblée à Lockport, où le nommé Wilton avait fait des siennes, l'honorable E. H. G. Hay, ancien ministre libéral dans le gouvernement de la province, a caractérisé de méprisables les méthodes employées contre le Dr Montague.

Les libéraux qui se respectent abandonnent rapidement les cinq ou six brouillous qui se sont constitués les chefs du parti libéral manitobain.

Une Nouvelle Election dans MacDonald

Ceux qui ont affirmé avec tapage que l'élection de Macdonald avait été gagnée par la corruption peuvent se reprendre, car une nouvelle élection aura liu dans ce comté le 13 décembre prochain. On va voir si tous ces braves vont gagner mieux cette fois-ci!

REMINISCENCES

Histoire de la Societe Saint-Jean-Baptiste

(*Suite*)

1884

Les élections du 18 mai donnent le résultat suivant:

Président, Hon. M. Joseph Royal.

1er Vice-Président, M. James E. P. Prendargast.

2ème Vice-Président, M. Félix Chénier.

Secrétaire-Archiviste, M. Edmond Trudel.

Assistant-Secrétaire-Archiviste, M. Jules A. Royal.

Secrétaire-Correspondant, M. Edouard Bélanger.

Assistant-Secrétaire-Correspondant, M. Eugène Paradis.

Trésorier, M. Télesphore Pelletier.

Assistant-Trésorier, M. Paul Gagnon.

Commissaires - Ordonnateurs : MM. Cléophas Marcoux, J. P. O. Allaire, et Alphonse Lemay.

Bibliothécaire, M. Jos. N. Senez.

Comité de Régie, Hon. M. La-Rivière, Hon. M. Girard, MM. J. Ernest Cyr, M.P.P., L. A. Prud'homme, M.P.P., Joseph Lecomte, M.P.P., MM. T. A. Bernier et L. J. A. Lévêque.

Médecins, MM. T. Fafard et J. H. O. Lambert.

L'année 1884 marque pour notre société une des plus belles pages de son histoire. Ce qui contribue d'abord à la mettre en relief est la part prise par nos compatriotes de l'Ouest dans les fêtes et le congrès qui eurent lieu à Montréal, à l'occasion du cinquantenaire de la Saint-Jean-Baptiste, et, ensuite, la fondation, au Manitoba, de plusieurs sociétés régionales affiliées à la société-mère de Saint-Boniface.

En 1883, Ludger Duvernay, noble enfant de Verchères, avait jeté les bases de la Société Saint-Jean-Baptiste. Fille d'une idée profondément catholique et d'un ardent patriotisme, cette société avait rapidement étendu sur tout le territoire américain où la langue française était parlée, de nombreuses ramifications au moyen desquelles elle soufflait au cœur de nos compatriotes l'esprit de ralliement, l'amour du sol canadien et des traditions de notre race, le fier courage et une grande espérance.

La fête nationale avait été célébrée pour la première fois à Montréal, le 24 juin 1834. Pour commémorer cet évènement, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait invité toutes les sociétés-sœurs d'Amérique à des fêtes grandioses et à un congrés national général qui eurent lieu à Montréal, les 24, 25, 26, 27 et 28 juin 1884. De tous les côtés, on répondit à cet appel en envoyant des représentants à la grande ville qui avait vu naître la société.

La délégation de cette porvince était nombreuse. Elle comprenait, l'Hon. M. Royal, Président de la société, Son Honneur le Juge J. Dubuc, Son Honneur le Maire T. A. Bernier, les RR. MM. Giroux, curé de Sainte-Anne; Messier, du Collège de Saint-Boniface, M. M. Edmond Trudel, rédacteur-en-chef du journal *Le Manitoba*, Jos. Turenne, du bureau des Terres de la Puissance; Max. Charbonneau, F. H. Despars, marchand d'Emerson, Frs. Verge, marchand de Saint-Boniface; A. Carignan, de la maison Thibeaudeau et Frères, à Winnipeg; P. A. Deslauriers, commerçant de Winnipeg, Alphonse Picard, étudiant au Collège de Saint-Boniface, A. Laurendeau et Abel Fafard, de Saint-Boniface.

Madame J. Dubuc, avec trois enfants; Madame C. A. D. Bertrand et quatre enfants; Madame M. E. Kéroack, et deux enfants; Mademoiselle Girard, de Sainte-Anne, faisaient aussi partie de l'excursion.

Le Révérend M. Giroux et M. Jos. Turenne, retournaient pour la première fois dans la province-mère. Le premier l'avait quittée depuis dix-sept ans, et le second, depuis quatorze ans.

Les délégués de Manitoba firent une excellente figure au Congrès National. Il est regrettable que les cadres de cette histoire ne me permettent pas de citer en entier le superbe discours de l'Hon. M. Royal, et le travail magistral de M. T. A. Bernier.

L'Hon. M. Royal traita de la Confédération Canadienne et démontra tous les droits et les libertés que nous garantit la constitution de notre pays.

Voici comment s'exprime *La Minerve*, du premier juillet 1884.

"Nos compatriotes du Manitoba ont été dignement représentés à la Saint-Jean-Baptiste. Des hommes tels que l'Honorable M. Royal et l'Honorable M. Dubuc ne sont pas des délégués ordinaires. Ils sont venus de loin, de six cents lieues, de plus loin même que les délégués du Dakota. C'est une preuve de patriotisme qui leur fait honneur à eux-mêmes comme à la Société Saint-Jean-Baptiste de Manitoba qu'ils représentaient.

"Notre estimable ami, M. T. A. Bernier, surintendant des écoles catholiques à Manitoba, a fait bonne figure au Congrès National. Son travail sur les Canadiens-français du Nord-Ouest était rempli d'aperçus pratiques et a été fort remarqué. Il le méritait."

PATRIOTE.

(*A suivre*)

La Culture Physique

Nous avons publié la semaine dernière un article sur les succès rapportés par les élèves de l'Ecole Provencher dans les concours de travaux manuels. Dans cet article il a été question de la culture physique. Il y a quelques jours, M. Adrien Potvin inspecteur des écoles, donnait devant le Congrès des Instituteurs Bilingues une conférence sur la culture physique.

Nous croyons le sujet important, parce que c'est avec des hommes forts qu'on a le plus de chance de façonner des intelligences vigoureuses et des cœurs vaillants. Cette nécessité des exercices physiques est de plus en plus et de mieux en mieux comprise. Il faut subordonner ces exercices aux études, mais il les faut tout de même. Nous croyons rendre service au corps enseignant du rayon bilingue en mettant de nouveau sous les yeux la dernière partie de la conférence de M. Potvin à ce sujet. Il y a là de très bons conseils.

"A ceux qui se disent encore qu'ils n'ont pas trop de temps à disposer pour préparer les élèves aux examens sur les autres matières, je veux dire: Nous ne sommes pas dans l'enseignement pour obtenir des succès aux examens. Notre œuvre est plus durable. Elle est éternelle comme l'avenir de l'enfant.

"Cet entretien aurait été plus pratique s'il avait donné la méthode à suivre pour les exercices gymnastiques. Il aurait pu contenir la manière de commander, de corriger, le choix des exercices, les défauts à éviter; le temps, le lieu, la durée des exercices, la position du maître, etc.

"Là n'est pas le but que je m'é-"tais proposé. "Je voulais me bor-"ner à éveiller votre désir d'étu-"dier cette branche du program-"me. Vous trouverez, le complé-"ment de cet entretien dans les con-"seils et les méthodes que contin-"nent les premières pages de votre "manuel."

Les jeux à l'école

Dans les écoles rurales il est difficile d'organiser des jeux où il y a deux camps distincts sous la conduite de chefs élus par les élèves ou choisis par le maître. Cette organisation existe dans nos écoles de villes et de village. Ces écoles se conforment aux directions contenues dans le "Bulletin du Département de l'Education."

"Que l'enfant joue! Choisissez des jeux sensés où l'élève peut exercer librement son jugement: ceci vous permettra de le connaître. Ne choisissez pas comme jeux ceux qui ne consistent que dans des bousculades et des courses sans ordre et sans but.

"Il faut que le jeu produise chez l'élève la camaraderie avec les autres élèves et non avec le maître, qu'il engendre chez tous les écoliers le désintéressement, l'activité et l'énergie, l'ambition, le courage et la gaieté.

"Cette dernière ne doit consister surtout en cris bruyants et assourdissants. Elle doit se manifester par des rires joyeux qui ne sauraient fatiguer ni le maître ni l'élève.

"Cette franche gaieté, écho d'une âme bonne et joyeuse, constituera pour l'école un attrait dont l'élève conservera toujours un charmant souvenir.

"J'ai dit que le jeu devait produire la camaraderie et le désintéressement: Ce sont là deux formes de la charité. Nous ne saurions trop répéter que c'est surtout pendant les jeux que le maître doit s'efforcer d'habituer les élèves à la pratique de ces deux maximes de charité: "Traitez les autres comme vous voulez être traités vous-mêmes," et, "Aimez-vous, les uns les autres."

LE SANG GAULOIS

V

RINGOIS, D'ABBEVILLE

(1362)

Nous sommes au milieu du quatorzième siècle.

Depuis quatre ans le roi Jean était captif à Londres et, pour recouvrer sa liberté, il venait de signer le funeste traité de Brétigny, cédant à l'Angleterre plusieurs provinces françaises, entre autres le comté de Ponthieu.

A cette nouvelle, les Abbevillois s'écrièrent:"Nous aimerions mieux être taxés chaque année de la moitié de notre avoir et rester Français." Un sénéchal Anglais vint, au nom de son maître, recevoir le serment de fidélité des Abbevillois, et, pour l'obtenir, il leur promit le maintient de leurs franchises et de leurs libertés.

Mais, peu de temps après, Edouard d'Angleterre revint sur sa parole. Les habitants protestèrent, mais en vain. Bien plus, de nouvelles rigueurs furent exercées contre eux; ce que voyant, ils conclurent que leur parole ne valait pas plus que celle d'un roi, et, Ringois au premier rang, l'œil fulminant, ils se ruèrent contre l'anglais dans leurs propres rues. Ce fut une lutte acharnée, sans merci.

"Les Abbevillois font des prodiges, mais ils sont écrasés sous le nombre de leurs ennemis. Ringois est saisi, désarmé. Ses compagnons cherchent en vain à le délivrer. Ils sont massacrés sous ses yeux, et les sbires étrangers l'entraînent dans un cachot sombre." (1)

Là, le gouverneur vint le trouver, et lui proposa la liberté contre son influence, qu'il devrait employer à la consolidation de la domination anglaise dans le Ponthieu.

Ringois, indigné de ce qu'on osa lui proposer l'achat de sa conscience, refusa net.

Garotté et jeté sur un navire anglais qui l'emmena à Douvres, il repoussa durant des jours, durant des mois le honteux marché. Chaque jour, dans son cachot humide, où il souffrait du froid, de la faim, son géolier venait le visiter pour savoir s'il s'obstinait dans sa résolution. Il n'avait qu'un mot à dire pour recouvrer sa liberté et se voir comblé de richesses; ce mot, il ne le dit pas.

Enfin, perdant patience, le roi d'Angleterre ordonna sa mort.

On voulut cependant lui laisser une chance suprême de salut.

On le fit monter, à l'extrémité de la forteresse, sur la pointe d'un promontoire, dominant la mer à pic, et là, devant toutes les troupes de la garnison rangées en tenue de parade, sur la plate-forme, au-dessus du gouffre béant, Ringois est amené :

"On lui ôte ses fers. Des soldats le conduisirent au bord du précipice et le font monter sur le parapet.

—Reconnaissez-vous pour roi notre gracieux sire Edouard d'Angleterre? lui demande le gouverneur.

—Je ne reconnais pour souverain que notre bon roi Jean, répond sans une hésitation et d'une voix forte notre héros gaulois.

A ces mots, Ringois est, sans un mouvement de défense de sa part, précipité dans le vide," mais non sans avoir eu le temps de crier "Vive la France" d'une voix claire et retentissante.

Le fidèle enfant de la patrie française avait vécu.

* * *

Cet acte de fervent patriotisme eut sa récompense.

Il fallait bien peu connaître le Français pour croire ainsi l'intimider par un acte à la fois brutal et de pure force.

A la nouvelle de l'exécution sommaire de leur concitoyen, le sang généreux des Abbevillois se réveilla, plus ardent que jamais, et, une nuit, sachant que l'armée française était proche, ils envoyèrent un messager en secret, à Firmin de Tourvoyon qui les commandait, bondirent sur les postes anglais endormis, et les réduisirent tous à leur merci en quelques heures.

Quand Tournvoyon arriva dvant les murs de la ville, ceux-ci avaient leurs portes largement ouvertes, et, le comté de Ponthieu était revenu à la France.

(1) Edmond Neukomm.

F. DENISET.

Solfege et Musique a l'Ecole

M. C. C. Bernier, parlant jeudi à l'Ecole Provencher, a suggéré aux Commissions Scolaires d'inscrire le solfège et un peu de musique instrumentale au programme des classes.

Cette idée nous paraît digne d'un bienveillant examen.

On a sans doute toujours enseigné plus ou moins le chant dans nos écoles; il est certain que l'enseignement régulier et méthodique du solfège ferait naître des voix nombreuses.

Quant à créer des fanfares dans les écoles, c'est sans doute une chose qui, dans bien des cas ,n'est pas possible; cependant certaines grandes et puissantes écoles pensent y prétendre. Les Commissions scolaires, les instituteurs, les élèves et aussi els parents, devraient dans ces cas prendre en commun une décision.

Lundi passé Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, assisté du Rév. Père Lambert, a béni dans la chapelle privée de l'Archevêché l'union de Mlle. Blanche Deschesnes, fille de M. et Mme Chas. Deschesnes, avec Monsieur Arthur Bourgeault, fils de M. et Mme Jos. Bourgeault, de Saint-Boniface. Mlle Marie L. Bourgeault, sœur du marié et M. C. Parker, étaient demoiselle et garçon d'honneur. La cérémonie a revêtu le caractère le plus intime; seuls, les parents les plus proches des parties contractantes y assistaient. Le jeune couple fixera sa résidence à Tyndall, Man.

REVUE DE LA PRESSE

TERRE NOUVELLE

(L'Action Sociale)

Voici quelques renseignements au sujet de la nouvelle terre découverte dans l'océan Glacial, au nord de la Sibérie.

Le capitaine russe Vilkitsky, fils du général de ce nom, bien connu dans le monde géographique, commandait une mission chargée de faire le relevé des côtes de la Sibérie. Etant parvenu jusqu'à Tcheliouskine et trouvant la route barrée par des glaces infranchissables, il cherchait un passage plus au nord lorsque, le 3 septembre dernier, il rencontra des terres d'une longueur de 200 milles par 81 de latiture septentrionale et 96 de longitude orientale. On ne sait encore s'il s'agit d'un continent ou d'un groupe d'îles.

* * *

CHARITE INTELLIGENTE

(Le Devoir)

Dans six semaines ce sera Noël. Les enfants y pensent déjà, et probablement aussi ceux qui sont obligés de faire des cadeaux. Trouvera-ton mauvais que nous appelions une fois de plus l'attention de nos lecteurs, et surtout de nos lectrices, sur le sort des employés de magasin ,pour qui le temps des Fêtes est le plus agréable et le plus douloureux de l'année?

En Europe, aux Etats-Unis, chez nous même, on a déjà commencé à répéter aux acheteurs l'antienne familière : "Faites aussitôt que possible vos achats de Noël, afin de diminuer l'encombrement de la dernière heure et l'effroyable surmenage qui en est le résultat pour les employés de magasin."

On va même plus loin et l'on dit: "Faites le plus tôt possible vos envois, afin que les malheureux facteurs ne soient pas accablés sous le poids des cadeaux et ne voient pas dans l'approche des Fêtes, la plus cruelle des perspectives."

C'est là de la charité intelligente. O. H.

* * *

UNE ENTENTE EST-ELLE POSSIBLE ?

(L'Evénement)

Nos frères de l'Ontario ont pour eux le droit, la justice et la loi naturelle, dans le nouvelle question des écoles qu'une imprudente innovation a fait surgir en cette province. Il n'y a pas de doute pour nous que le gouvernement ontarien doit regretter aujourd'hui de s'être immiscé dans cette affaire délicate. Sous prétexte de réprimer des abus, il en a créé de plus grands.

Quel sera celui de nos compatriotes d'Ontario qui aura le tact, le talent et le bonheur de règler cette difficulté ? N'y aurati-il pas moyen, avec le temps, de changer la loi écrite par une coutume qui ferait loi ? Après l'expérience qu'on vient d'avoir, les hommes d'état résisteraient longtemps avant de toucher encore à cette brûlante question.

* * *

LE TARIF AMERICAIN

(La Patrie)

Le peuple canadien, en 1911, a catégoriquement refusé de ratifier un traité qui impliquait le libre-échange des denrées alimentaires entre les deux pays. Par suite, le gouvernement actuel n'est pas autorisé à supprimer à l'heure présente les droits sur les produits naturels. Avant de prendre une semblable détermination, il faudrait que la question fût de nouveau posée aux électeurs.

Il n'est d'ailleurs pas prouvé qu'un abaissement de notre tarif serait un frein efficace à l'augmentation continuelle du prix des aliments, puisque les Etats-Unis seraient toujours libres de dégarnir notre marché.

Les Etats-Unis ne savent pas encore quels seront les effets de la mise en vigueur du tarif Underwood. A l'essai, il se peut que la mesure soit trouvée préjudiciable aux intérêts généraux de la nation.

Avant d'adopter une mesure semblable, il convient donc que nous attendions quelque temps, afin de voir et d'apprécier toutes les conséquences qu'elle est susceptible de produire.

Si l'on vient à considérer que des modifications s'imposent, le gouvernement Borden ne sera pas lent à prendre une décision.

C'est l'intérêt bien entendu du peuple qui guidera nos gouvernants.

* * *

POURQUOI PAS AU MANITOBA

(La Liberté)

M. le Commandeur Alphonse Desjardins a accepté l'invitation des *Grain Growers* de venir dans l'Ouest faire de la propagande en faveur des Caisses Populaires. Il nous fait plaisir de voir qu'on commence à apprécier l'œuvre bienfaitrice de M. Desjardins.

Lord Grey appartient encore à la Caisse Populaire de Lévis, et au mois d'août dernier, il envoyait à M. Desjardins une lettre de félicitations et d'encouragement, pour son œuvre, et s'estimait heureux de compter encore au nombre des sociétaires de la Caisse Populaire de Lévis.

Un jour donc, notre ancien Gouverneur reçut une importante délégation de *Grain Growers*.

Entre autres avis,, il les engagea à favoriser le crédit populaire et les sociétés coopératives: et dans ce but il leur présenta un volume de l'économiste Horace Plumkett, sur le Mouvement Coopératif et les Banques Populaires en Angleterre.

L'Association des *Grain Growers* a compris l'importance exceptionnelle de la chose. Elle a suivi le travail de M. Desjardins et ne voyant pas d'institution économique mieux appropriée aux besoins de nos classes rurales, elle a prié M. Desjardins lui-même de venir implanter son œuvre dans l'Ouest.

Mais, si je ne me trompe, M. Desjardins va dans les provinces de l'Ouest: la Saskatchewan et l'Alberta, sans qu'il soit fait mention du Manitoba.

Et nous, du Manitoba, que faisons-nous ?

Laisserons-nous ce véritable ami et bienfaiteur du peuple passer à nos portes sans au moins l'inviter à nous parler de son œuvre? N'aura-t-il pas l'occasion de jeter en terre manitobaine la fertile semence de ses conceptions économiques ?

J. C. St. Amant, Ptre.

* * *

(La Justice)

Au vaillant hebdomadaire de Saint-Boniface, qui vient d'entrer dans sa quarante-troisième année d'éxistence, nous nous empressons d'offrir nos meilleurs vœux de succès. *LeManitoba* est un des vétérans de la presse canadienne-française en notre pays, et le rôle patriotique que ce journal a joué dans l'Ouest mérite, plus que jamais, l'encouragement sincère de tous ceux qui s'intéressent au maintien des droits catholiques et français au Canada.

* * *

L'AFFAIRE DE WINNIPEG

(Le Temps)

Le courrier nous apporte ce matin des renseignements supplémentaires sur l'acte de banditisme dont une bande d'élèves de Kelvin Technical High School s'est rendue coupables à Winnipeg ces jours derniers.

Nos lecteurs verront dans la dépêche reçue du *Press Argus* la fière attitude prise par Monsignor Cherrier au sujet des reîtres du Kelvin Higr School.

La supérieure du couvent Sainte-Marie dit formellement que la police a refusé d'intervenir contre les étudiants, et la question n'en restera certainement pas là.

Une organisation de police qui tolère de semblables actes de banditisme n'est pas digne du poste qu'elle occupe.

Elle s'est rendue coupable de complicité complaisante en laissant les jeunes écervelés du High School accomplir en toute liberté leur besogne odieuse.

Le chef de tous les officiers supérieurs de la police devrait être destitués.

Comme nous le faisions pessentir hier, la direction de l'école technique a fait offrir des excuses aux religieuses et aux élèves du couvent Sainte-Marie; mais cela ne répare pas l'insulte.

L'institution se dégage d'une responsabilité que personne ne songeait à lui imputer; seulement les coupables, chef en tête, s'il leur reste encore quelques parcelles de cœur, feront eux-mêmes amende honorable à qui de droit.

Pourquoi les étudiants, au Canada et aux Etats-Unis(ne peuvent-ils pas s'amuser sans insulter grossièrement les femmes et sans saccager tout sur leur passage. Ils arrivent de la campagne, où ils avaient une conduite exemplaire, et du moment qu'ils se sentent en groupe il croient que le code d'honneur n'a plus pour eux d'obligations.

Les carabins de Kingston qui ont incendié un théâtre l'autre jour sont-ils vraiment dignes de rester à l'université ?

Les jeunes gens du Kelvin Technichal High School le sont certainement encore moins; car ils se sont conduits en lâches.

CLUB BELGE

EchO de la Fete Belge de Dimanche Dernier

Nous publions avec plaisir la lettre que Monsieur le Consul de Belgique à Winnipeg a adressé au Ministère des Affaires Etrangères en Belgique au sujet de lf fête organisée par le Club Belge le 16 novembre dernier.

Le 17 novembre 1913.

Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Bruxelles, Belgique.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que les portraits de Sa Majesté le Roi et de Sa Majesté la Reine ont été remis par moi, en votre nom, au Club Belge, hier dimanche, avec toute la solennité voulue en pareille criconstance.

La date en avait été reculée pour attendre que le plus de membres possible puissent assister à cette fête patriotique, les travaux en dehors de la ville les y retenant jusqu'au commencement de l'hiver

La grande salle du club ornée avec beaucoup de goût aux couleurs nationales était comble.

Les portarits recouverts par des drapeaux ont été dévoilés après le discours officiel et aux sons de la "Brabançonne" avec des bravos et des vivats enthousiastes ou l'on sentait tous les cœurs battre à l'unisson au souvenir de la chère Patrie et en l'honneur des Souveranis aimés.

Il a été vraiment beau de constater combien tous étaient heureux et flattés de l'honneur que vous avez bien voulu leur faire en leur accordant officiellement cette haute marque de considération. Aussi, c'est avec le plus grand plaisir, que je vous transmets, Monsieur le Ministre, tous leurs plus sincères remerciements avec l'assurance de leurs sentiments de respect et de reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

J. A. Dubuc,
Consul Belge de Winnipeg.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

ENCAN DE LIMITE A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION.

LE droit de coupe de bois avec licence dans la Circonscription No. 1682 comprenant les terrains suivants dans la Province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $3,418.85 comprenant les frais d'arpentage, à 2 heures p.m., Mercredi 11 Février 1914 à l'office de l'Agent du Bois du Dominion à Winnipeg.

La Circonscription boisée No. 1682, située dans la Province de la Saskatchewan comprenant quatre blocs, située dans les Townships 44 et 45, rang 10 et Towships 45, rang 11 ouest du 2ème Méridien, comprenant un acréage de 17.84 milles carrés plus ou moins ainsi que décrit sur un plan d'arpentage, approuvé par l'Arpenteur Général, daté du 8 septembre 1913 et classé au Département de l'Intérieur des Terres à Bois et à Foin.

L alicence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de payment, le taux du loyer, etc., sont contenus dans les Règlements des Bois, une copie peut être obtenue sur demande au soussigné où à l'Agent du Bois de la Couronne, à Winnipeg. Une épreuve en bleu indiquant la situation de la Circonscription sera fournie sur demande.

B. L. YORK,
Contrôleur.
Branche des Bois et Gazons.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 11 novembre 1913. 4

NOTICE

Whereas the trustees of the School District of St. Boniface, No. 1188, have passed a by-law, No. 45, for the purpose of borrowing the sum of Fity-four Thousand dollars, of which eighty-one hundred and fifty dollars is to pay for furniture of St. Joseph's Academy, including also the purchase of physical and chemical instruments; eight hundred and fifty dollars is to pay for the furniture of Provencher School; fifteen hundred and fifty dollars is to pay for the furniture of Tache School; one thousand dollars is to cover the loss incurred by the sale of debentures to the Catholic Order of Foresters, for an amount of $25000.00 at 96; seven thousand nine hundred and twenty-five dollars is to cover the loss incurred by the sale of debentures to the W. A. Mackenzie Company Limited of Toronto, for the amounts of $63000.00 and $40000.00 at 92½ and 92, respectively; twenty thousand two hundrd and seventy-five dollars is to pay for the balance due on the purchase of additional property for Provencher School grounds and the enlargement of buildings thereon; fourteen thousand two hundred and fifty dollars is to pay for the balance due on the purchase of additional property for Tache School grounds and the enlargement of the buildings thereon; and whereas the trustees of the said school district of St. Boniface No. 1188, have requested the council of the City of St. Boniface to submit said by-law No. 45 to the rate-payers entitled to vote thereon, pursuant to "The Public Schools Act."

Notice is hereby given that the council of the City of St. Boniface, by its by-law No. 1052 has enacted that the voting on the by-law No. 45 of the said School District of St. Boniface, No. 1188, shall take place on Tuesday the Sixteenth day of December, A.D. 913, between the hours of nine o'clock in the forenoon to eight o'clock in the afternoon of said day, and for the purpose of taking the votes of the duly qualified ratepayers to vote on the said by-law, the following places shall be the places where the votes are to be taken:

Ward No. One.—Polling place, No. 1, at or near the corner of Provencher avenue and Lafleche street;

Ward No. Two.—Polling place No. 2, at or near the corner of Tache avenue and Notre Dame street;

Ward No. Three.—Polling place No. 3, at or near the City Hall ;

Ward No. Four.—Polling place No. 4, at or near the Fire Hall No. 2;

Ward No. Five.—Polling place No. 5, at or near the Fire Hall No. 2;

The Mayor shall at his office at four o'clock in the afternoon of the fifteenth day of December, A.D. 1913, appoint persons to attend at the above five polling places and at the final summing up of the votes by the city clerk of the City of St. Boniface respectively, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing the by-law respectively. On Thursday, the eighteenth day of December, A.D. 1913, at his office, in the City Hall, at the hour of twelve o'colck noon, the said city clerk shall sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Dated at the City Clerk's office, City of St. Boniface, this twenty-fourth day of November, A.D. 1913.

J. B. COTE,
City Clerk.

4-6

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par le statistiques du Département de l'Interieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivee prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA.

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man.

W W. Unsworth, Emerson, Man.

A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man

De par le Monde

Le cinématographe commis-voyageur

Depuis quelque temps, le consul des Etats-Unis à Belgrade remarquait combien les modes, les étoffes et les chaussures américaines étaient en faveur parmi les serbes. Il voulut savoir pourquoi, et pendant plusieurs semaines il se livra à une enquête, désireux de connaître le mystérieux et habile commis-voyageur américain qui "faisait si brillamment la place."

Il eut bientôt la clef du mystère; le commis-voyageur n'était autre que les cinématographes de Belgrade qui représentent continuellement des épisodes de la vie américaine et provoquent ainsi la demande de marchandises américaines.

Le "Légionnaire" Puls

La Taegliche Rundschau:

"Il y a quelque temps, le cas d'un employé d'assurances nommé Gustave Puls âgé de vingt ans, de Langenstein, dans le Harz, fit énormément de bruit dans toute l'Allemagne. Ce jeune homme affirmait avoir été invité à boire à la gare de Halle-sur-Saale par un racoleur français, puis s'être subitement réveillé dans une caserne de Nancy. Là on l'avait obligé à signer un papier. En route pour Belfort, il avait réussi, avec un Hollandais également racolé pour la légion, à sauter du train en marche et à revenir en Allemagne. Il rentra chez ses parents qui le soignèrent jusqu'à ce qu'il fut complètement rétabli.

Toute l'opinion publique allemande s'intéressa vivement à cette affaire et les autorités durent ouvrir une enquête. Or cette enquête a démontré que Puls avait inventé cette histoire de toute pièces.

Comme, au cours de l'instruction, il avait déposé sous la foi du serment, il fut accusé de parjure et il vient d'être condamné à un an de prison.

Puls avait vagabondé à Berlin tout le temps qu'il prétendait avoir été en France. Il avait d'abord mené joyeuse vie, puis balayé les rues et couché à l'asile de nuit."

L'utilité d'une chevelure bien fournie

Le célèbre violoniste Ysaye possède une chevelure luxuriante, que pourrait lui envier un poète. Cette magnifique toison qui orne la boite cranienne de l'illustre musicien lui fut, d'ailleurs, d'un grand secours dans les circonstances suivantes :

Ysaye devait donner un grand concert à Denver, mais il arriva en retard à l'hôtel et, au moment d'enfiler son habit, il s'aperçut qu'il n'avait plus de faux col en bon état. En raison de l'heure tardive. les magasins étaient déjà fermés et le violoniste s'adressa au propriétaire de l'hôtel. Ce dernier mit ses propres cols à la disposition du musicien. Amère ironie! Ysaye, qui possède un cou de taureau, constata, au moment de l'essayage, que le col offert n'entourait même pas la moitié de son cou. Vainement, on chercha dans toute la maison: aucun col ne parvenait à enserrer la gorge puissante du compositeur. Alors, Ysaye eut une inspiration: il fendit en deux l'un des cols, le fit coudre, tant bien que mal, et masqua artistement avec ses longs cheveux cette réparation hâtive.

Le soir, Ysaye joua du violon avec son talent habituel, et tout le monde garda la conviction que l'illustre musicien se faisait blanchir à Londres !

A propos du Centenaire de Leipzig

A propos du centenaire de Leipzig, on lit dans le *Slovenski Narod*, de Laibach:

"Le souvenir de la bataille de Leipzig éveille dans le cœur du peuple slovène de tous autres sentiments que chez les Allemands d'Autriche.

Par cette bataille fut anéanti le royaume d'Illyrie que Napoléon avait créé, et avec ce royaume, tout ce que les Français avaient fait de bon pour le peuple slovène. L'administration autrichienne anéantit les libertés de la classe paysanne instaurées par les Français; elle anéantit les libertés slovènes; elle anéantit les premières assises de l'Université; elle nous enleva tout, tout ce qu'avaient créé les deux gouverneurs français, les maréchaux Marmont et Bertrand. La bataille de Leipzig a retardé d'au moins un demi-siècle le développement du peuple slovène. C'est pourquoi nous n'avons absolument aucun motif de célébrer ce jubilé."

C'est le cas de rappeler le mot fameux que la tradition prête à l'empereur actuel après l'avoir attribué à l'empereur François. L'empereur visitait ce pauvre pays de Dalmatie que l'administration autrichienne a laissé dans un si lamentable abandon. On lui fit voir, bien entendu, ce qu'il y avait de mieux et on le conduisit sur une route qu'il trouva magnifique. Qui est-ce donc, demanda-t-il, qui a fait cette belle route ?—Sire, ce sont les Français. — Vraiment ! quel dommage qu'ils ne soient pas restés plus longtemps !

PEGOUD A BERLIN

Il est l'objet d'ovations enthousiastes de la part des allemands.

A l'aérodrome de Johannisthal, Pégoud a exécuté plusieurs vols. Au cours du premier, Pégoud fit par cinq fois le *looping the loop* et vola 59 secondes la tête en bas, l'appareil étant complètement renversé. Dans un second vol, l'aviateur fit six fois le *looping* et vola la tête en bas 1 minute 17 secondes, exécutant des virages malgré les grandes difficultés que présente dans ce cas l'équilibre d'un appareil.

Pégoud exécuta sa descente en étroites spirales, faisant d'extraordinaires glissades et opérant des virages si raides que les deux ailes se trouvaient dans un plan vertical. La limite de ces glissades serait le renversement de l'appareil sur une aile. Pégoud, à ce que nous croyons, va, avant peu, donner cet étonnant spectacle.

Une énorme foule se pressait à l'aérodrome de Johannisthal. La famille impériale n'était pas représentée. Le grand duc de Meclembourg-Schwerin causa quelque minutes avec Pégoud et lui exprima son admiration. Le prince Henri de Reuss vint ensuite serrer la main de l'intrépide aviateur.

Dans les tribunes on remarquait un très grand nombre d'officiers. Le ministère de la guerre avait envoyé deux représentants. Le Zeppelin "Hansa" était venu croiser à une si courte distance que Pégoud de sa machine, put voir les officiers l'observer avec des lorgnettes. Pégoud fut l'objet d'ovations enthousiastes.

Les journaux lus par les officiers, comme le *Bernier Lokal-Anzeiger* et la *Taegliche Rundschau*, sont, en dépit de leur francophobie accoutumée, extraordinairement élogieux.

Reprenant une déclaration faite par un représentant du ministère de la guerre, le *Berliner Lokal-Anzeiger* écrit :—"C'est évidemment pour l'aviation le commencement d'une ère nouvelle."

—*La Patrie.*

Y aura-t-il une conférence de la paix en 1915

Washington. — Le président Wilson fera probablemnet des démarches dans quelque temps, auprès des nations étrangères, pour qu'il soit tenu une conférence de la paix, à La Haye, en 1915.

Un haut fonctionnaire de l'administration a fait cette remarque à ceux qui parlaient d'une dépêche reçue dernièrement du ministère des affaires étrangères de Russie qui s'excusait de prendre l'initiative d'une conférence de ce genre.

Cette dépêche disait que le ministre russe, Sazonoff, était arrivé à cette résolution après avoir communiqué avec les autres gouvernements.

On sait que le Secrétaire d'Etat Bryan est très en faveur d'une conférence, et que le président Wilson partage sa manière de voir. Le fonctionnaire dont il est question disait que M. Bryan demanderait au président à entrer en relations avec les autres puissances dans le but de les faire revenir sur leur indifférence, et il est probable que le président s'adresserait directement aux chefs des diverses nations, comme l'a déjà fait le président Roosevelt, pour leur soumettre ses arguments en faveur d'une conférence internationale de la paix en 1915.

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

EXTENSION DE TEMPS

AVIS est donné par la présente que le temps accordé pour la réception des soumissions pour la construction d'une Salle d'Exercice, sera prorogé jusqu'au Vendredi 28 Novembre 1913.

Par ordre.

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottaw, 17 novembre 1913. 4

AVIS

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CENTRAL DU CANADA

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie de chemin de fer sous le nom de Compagnie de chemin de fer Central du Canada, autorisée à tracer, construire et mettre en service une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, dans une direction généralement nord-ouest vià Yorkton, Saskatoon et Battleford jusqu'à la cité d'Edmonton, dans la province d'Alberta; construire et mettre en service des élévateurs, entrepôts, etc., et faire les opérations d'entreposeurs et construire et exploiter des lignes de télégraphie et de téléphone et exiger des péages pour ce service, et émettre une partie du capital-actions comme actions-priorité.

Daté à Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 6e jour de novembre A.D. 1913.

PRINGLE & GUTHRIE,
Citizen Building, Ottawa,
Solliciteurs de la requérante.

3-7

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 8

(*Suite*)

En ce moment un éclair brilla à l'avant de la corvette, une légère fumée s'éleva à sa proue et une détonation se fit entendre.

—Un coup de canon! dit Clarisse, en tressaillant malgré tous ses efforts pour rester calme.

—Oui, mademoiselle, répondit le capitaine. Le boulet est venu s'ensevelir dans une lame à deux ou trois encablures de nous; vous feriez bien d'aller rejoindre votre amie, qui n'est pas aussi courageuse que vous. Aussi bien j'ai un mot à dire à votre père, qui ira bientôt vous retrouver.

—Sir Gosford, dit-il aussitôt que Clarisse fut partie, voici ce que j'avais à vous dire: mon parti est pris, je n'attendrai pas que les pirates viennent à l'abordage; j'irai, moi, les trouver chez eux. Aussitôt que je verrai la corvette assez près, je virerai de bord sur elle, et ce sera sur le pont de la corvette que se décidera la bataille. Si nous sommes vaincus, vous ne me reverrez plus, car je serai mort. Dans ce cas, il ne vous restera plus qu'une chose à faire, et ce sera bien mieux que de tomber aux mains des pirates: vous ferez sauter le *Zéphyr*. Vous connaissez l'écoutille qui communique à la soute aux poudres; un tison ou un coup de pistolet, et l'affaire est faite! J'ai confiance toutefois que vous n'en serez pas réduit à cette extrémité. Je vous connais et je ne crains pas d'imprudence de votre part Je vais faire boucher et clouer le grand hublot de la cabine et fermer toutes les issues. Il n'y aura que l'escalier à garder, dans lequel il ne peut descendre qu'un homme à la fois. Vous fermerez la porte et je vais vous donner trois hommes, en outre de mon nègre Trim, sur lesquels vous pouvez compter comme sur vous-même. Je réponds que tant que Trim ne tombera pas, il n'y a pas de danger. Il tiendra son poste jusqu'à la mort. D'ailleurs j'aurai moi-même un œil à la cabine, et comme la scène sera transportée sur le pont de la corvette, il n'y aura pas de danger, j'espère.

—Capitaine, mais n'est-ce pas un grand risque que vous faites-là? Il serait, ce me semble, plus prudent d'attendre l'ennemi que d'aller chez lui. Il peut vous préparer quelques embûches.

—C'est vrai; mais cependant comme il ne s'attend certainement pas à ce que nous l'abordions, il sera surpris; et en profitant du premier instant d'étonnement, nous en viendrons peut-être à bout plus facilement. Dans tous les cas telle est ma décision pour le moment, et à moins qu'il ne survienne quelque chose pour déranger mes plans, je l'aborderai.

—Je sens que c'est par rapport à mes enfants que vous êtes venu à cette détermination; merci, capitaine!

Une larme de reconnaissance vint un instant trembler à la paupière de Sir Gosford; il pressa la main de Pierre dans les siennes, et le quitta pour aller rejoindre ses enfants, en lui jetant un de ces regards qui veulent dire: "J'ai foi en vous, vous êtes le plus noble et le plus généreux des hommes." Une amitié vive et profonde venait de se former entre ces deux hommes qu'un simple hasard avait rapprochés

—Timonier, comment est la barre?

—Ouest quart nord-ouest, capitaine. Le vent mollit.

—Jetez le loch.

—Oui, oui, répondirent deux matelots, qui s'élancèrent pour jeter le loch à la mer; ils comptèrent.

—Combien de nœuds?

—Cinq, capitaine.

Le vent avait molli tout d'un coup. Il ne ventait plus que par petites risées inégales, et le vaisseau ne filait plus que cinq nœuds. Les voiles étaient à peine enflées, et par moment battaient sur les mâts quand le *Zéphyr* revenait, en se soulevant sur la lame. Le capitaine fit border la brigantine et orienter toutes les voiles au plus près. Sous cette nouvelle allure, le *Zéphyr* faisait autant de route que la corvette; il se tint ainsi à la même distance, hors de la portée de canon, pendant plus d'une demi-heure.

Quand il ne venta plus qu'une brise légère, le capitaine donna l'ordre aux gabiers de descendre, fit déposer les armes aux pieds des mâts, et commanda tout le monde à la réparation des manœuvres. Deux vigies furent placées dans les hunes pour surveiller les mouvements de la corvette. Au bout d'une heure le temps était à peu près calme; le navire cependant continuait à plonger à la lame, et tanguait considérablement.

En un instant toutes les soutes aux cordages, aux voiles, aux mâts de rechanges, furent ouvertes. La plus grande activité régnait sur le pont, qui avait changé son apparence de guerre pour celle d'un vaste atelier où cent bras étaient activement employés.

Le capitaine, qui se sentait soulagé d'une immense responsabilité, descendit à la cabine.

—Eh bien! capitaine, quelle nouvelle?

—Le vent est tombé. Si le calme peut durer vers les trois heures de l'après-midi, nous aurons réparé nos avaries, jumelé les mâts, remplacé nos voiles, et après cela qu'il souffle tant qu'il voudra, nous sommes sauvés.

—Et vous croyez que le calme tiendra?

—Il y a toute apparence.

Cette nouvelle fut reçue comme une bénédiction du ciel, puis chacun s'empressa de monter encore une fois sur le pont, où un spectacle bien différent de celui qu'ils y avaient vu une heure auparavant, vint frapper leurs regards. A l'arrière, la corvette, un peu en dehors de la portée de canon, se balançait lourdement et s'élevait sur les lames, ayant toutes ses voiles dehors *Le Zéphyr* aussi portait ses voiles, qui clapotaient sur les mâts à chaque roulis du vaisseau.

Le temps était chaud, le soleil dardant à pic ses rayons brûlants; quelques nuages gris restaient stationnaires au firmament, et semblaient contempler ces deux vaisseaux prêts à s'entre-détruire, et qui n'attendaient qu'un souffle de vent pour commencer leur œuvre de destruction et de carnage.

A mesure que le calme durait, la sérénité prenait dans l'âme de tout le monde la place des sentiments si naturels d'appréhension et de crainte, que l'on éprouve à la veille d'une bataille et surtout d'une bataille sur mer, où il n'y a pas de retraite possible. Sur mer, la mort vous environne de tous côtés; sur le vaisseau le fer, le feu, les balles; hors du vaisseau la mer et ses abîmes. La mort, partout la mort!

Les heures s'écoulèrent ainsi, chacun parlait peu mais pensait beaucoup, jusqu'à ce que la clochette du maître d'hôtel, encore une fois, vint annoncer que le dîner était servi.

Sur les quatre heures de l'après-midi, la mer était tout à fait calme; les avaries du *Zéphyr* étaient complètement réparées; des mâts de rechange avaient été substitués à ceux qui avaient été brisés, de nouvelles voiles avaient remplacé celles qui manquaiest. Quand le dernier cordage eut été fixé dans les poulies, un hourra s'échappa simultanément de la poirtine de tout l'équipage, et à bord tout sembla rentrer dans les habitudes de routine journalières. Il semblait que la corvette n'était plus là, à leurs talons. Le *Zéphyr* avait toutes ses voiles maintenant et pouvait se jouer de la corvette! A la profonde sollicitude avait succédé une espèce de folle et insouciante sécurité. Les tribordais descendirent dans la batterie, et les babordais faisaient nonchalamment leur quart.

Le reste de la journée se passa ainsi et le soleil descendit dans la mer où il s'engloutit lentement comme un globe de feu.

Après le souper, l'atmosphère état lourd et le temps bas et sombre. Aucun souffle de vent ne ridait la surface des eaux. Le timonier avait quitté la barre et regardait, par-dessus le couronnement de poupe, la mer qui phosphorescait lorsque quelque poisson venait soudre à la surface de l'eau. Les gens de quart, assis par groupes, conversaient entre eux et fumaient.

Il n'y avait pas d'apparence de vent. Tout annonçait une nuit tranquille. Peu-à-peu les passagers descendirent à leurs cabines et se couchèrent.

Le capitaine Pierre fit le tour du navire, examina soigneusement toutes choses, fit mettre les canons en serre, après quoi il appela l'officier de quart.

—Vous aurez soin, lui dit-il, de tenir constamment une vigie à la hune d'artimon, et de veiller strictement les mouvements de la corvette à l'arrière. Au moindre signe de brise, faites-moi éveiller. Surtout, veillez la corvette.

—Oui, mon capitaine.

Le capitaine Pierre descendit se coucher, non sans quelqu'inquiétude à l'endroit des pirates.

Quatre coups viennent d'être piqués sur la cloche. Les passagers dorment profondément; le capitaine ronfle; le *Zéphyr* est immobile, comme une sentinelle des horse-guards à Londres; le matelot qui vient de piquer la cloche fait entendre son monotone refrain "à l'autre bon quart! Tout repose à bord du *Zéphyr*."

Cependant tout ne reposait pas à bord de la corvette. Qui eut pu voir ce qui s'y passait et entendre ce qui s'y disait, eut entendu beaucoup de choses et vu beaucoup de mouvements et d'activité. Il eut vu des canots, des chaloupes et toutes les embarcations de la corvette descendre tranquillement à l'eau; il les eut vues remplies de figures féroces; il eut vu des pistolets et des poignards à leurs ceintures, et il eut lu dans leur physionomie "mort et carnage;" il eut vu les embarcations glisser rapidement et sans bruit sur la surface liquide et est diriger vers le *Zéphyr*.

Parmi l'un des groupes qui causaient nonchalamment et fumaient à bord du *Zéphyr*, il y avait un homme qui n'était pas de quart, mais qui veillait parce qu'il ne pouvait pas dormir. Cet homme c'était le docteur Trim. Le docteur était très-aimé des matelots pour ses contes, qui les amusaient, et ses chansons de nègres, qui les faisaient rire. Or Trim leur racontait, en ce moment, une des plus intéressantes histoires de nègres marrons, et il en était à une scène qui les faisait rire à cœur joie, quand tout à coup Trim se redressa, fit un signe du doigt et leur cria "chut." Il écouta encore de toutes ses oreilles.

—C'est rien, dit-il, moué cru entendi qué chose.

—Qu'as-tu entendu?

—Moué sé pas, pi-être la brise, pi-être la lame li clapoté, pi-être rien.

—Allons, continue.

Trim continua son histoire, la reprenant où il l'avait laissée. Il eut à peine dit quelques paroles, qu'il s'arrêta tout court.

—Chut! moué entendi qué chose, c'est sûr. C'est pas la lame, c'est pas la brise. Allons voir par-dessus le bord.

Tout le groupe alla avec Trim; ils regardèrent mais ils ne virent rien.

—Ecoutez, dit Trim, entendez-vous? moué entendi qué chose; moué sé pas quoué, mais entendi toujou.

Ils prêtèrent l'oreille et n'entendirent rien.

—Tu rêves, Trim, viens nous rachever ton histoire ou bien vas-t-en rêver dans ton hamac.

—Non, moué pas rêve; dans tout cas moué va aller rêver comme vous di, non pas dans mon l'hamac, mais dans la zune.

Trim monta dans la hune d'artimon à côté de la vigie qui s'était endormie, et qui se réveilla en entendant monter dans les haubans.

—Trim, est-toi? que viens-tu faire ici?

—Y fairi trop chaud en bas, et moué vini prendre l'air en haut; et pi encore moué cri avoir entendi qué chose, sé pas quoué, comme le bruit des rames sourdes, écoutons, regardons. Ah! moué entendi encore.

Le matelot en vigie mit sa grosse main goudronnée derrière son oreille, en forme de cornet acoustique, et écouta.

—Je n'entends rien, rien du tout.

—Eh bien, moué entendi bien à c't'heure; Ah! tiens, regarde du côté de l'arrière, là-bas, vois t'y qué chose qui birlle sur l'eau?

—Sur l'eau, non; ah; oui, arrête; mais ce n'est rien; quelques gros poissons qui dorment à la surface, et qui agitent l'onde et la font étinceler avec leurs nageoires.

Trim regarda et écouta encore quelques instants, et quand il eut été satisfait de son examen:

—Vois-ti et entends-ti maintenant?

—Je n'entends rien, et je ne vois rien, si ce n'est de temps en temps l'eau qui étincelle, quand quelque poisson vient l'agiter.

—Oh non, n'est pas poisson qui agite l'eau, trop régulier pour ça; moué voyé bien longue trace continuelle et de chaque côté itou des étincelles comme des rames qui plongent. Tiens, regarde, y a un, deux, trois, quatre embarcations. Moué sûr, moué descendi avertir officier de quart.

—Eh bien, va; je vais veiller de mon côté.

Trim descendit et alla faire part à l'officier de quart de ses soupçons. L'officier de quart, après s'être satisfait par lui-même qu'en effet il y avait quelque chose qui remuait et faisait étinceler l'eau à une grande distance encore dans la direction de la corvette, descendit réveiller le capitaine.

—Capitaine, capitaine.

—Eh bien, qu'y a-t-il?

—Je ne sais trop, on aperçoit au loin, à l'arrière du navire, la mer qui étincelle comme si elle était frappée par quelque chose comme le mouvement régulier de rames. Le docteur Trim m'assure qu'il entend le bruit de rames.

—Trim dit-il qu'il entend le bruit de rames?

—Distinctement.

—C'est bien, retournez; dans un instant je vous suis.

Le capitaine à la hâte s'habilla et monta sur le pont. Les divers groupes de matelots s'étaient levés et regardaient par dessus les bastingages. Trim était remonté à la hune d'artimon où le capitaine le suivit, tenant à la main sa longue-vue de nuit.

—Eh bien, Trim, que vois-tu?

—Cinq chaloupes, mon maître, là-bas.

Et il étendit la main dans la direction de la corvette.

—Et entends-tu quelque chose?

—Oui, mon maître, la plonge régulière de rames dans l'eau et leurs contrecoups contre le tolets.

—Es-tu sûr?

—Bien sûr.

Le capitaine, qui connaissait l'extraordinaire développement des organes visuels et acoustiques de son nègre, crut qu'il était prudent de prendre ses précautions, quoique lui-même ne put rien entendre, et qu'avec sa longue-vue il put à peine distinguer la phosphorescense, régulièrement interrompue et renouvelée de la mer, dans la direction que Trim lui avait désignée. Il fit en conséquence appeler tout l'équipage sur le pont, fit carguer toutes les basses voiles et les focs, et recommanda le plus grand silence et la plus stricte attention. Il fit placer au pied du mât de misaine un chaudron qu'il remplit de combustible et d'alcool, afin de donner de la lumière sur l'avant en cas de besoin. Un baril de goudron fut défoncé et placé auprès afin d'alimenter la flamme, s'il était nécessaire. Les armes furent distribuées, deux canons furent tirés de leurs embrasures, chargés à mitraille et placés sur le gaillard d'arrière à tribord et à babord, de manière à enfiler le pont de bout en bout. La plus grande obscurité régnait sur le pont; le capitaine fit éteindre tous les fanaux, un seul fut allumé et suspendu au beaupré. Il fit soigneusement enlever et retirer toutes les amarres qui pendaient le long du navire, excepté celles qui pendaient au beaupré. Puis quand toutes ces opérations furent terminées, il alla à l'arrière du vaisseau. Appuyé sur le couronnement de poupe il pouvait alors clairement distinguer les chaloupes par leur sillage phosphorescent. Il entendait aussi le bruit sourd que faisaient les rames rembourrées sur leurs tolets. Il n'y avait point à s'y tromper, quoique les chaloupes et les pirates fussent enveloppés dans la plus profonde obscurité. Grâce à l'extrême finesse de l'ouïe du docteur Trim, une surprise n'était plus possible de la part des pirates. Les écoutilles furent fermées, le grand hublot de la cabine cloué, trois hommes et Trim, furent placés au pied de l'escalier de la cabine, armés de pistolets et de sabres. Trim avait préféré s'armer d'une énorme barre de fer quarrée, qui semblait en ses puissantes mains comme une baguette légère. Les gabiers de combat étaient placés sur les hunes avec leurs carabines et des provisions de grenades; tout le long des passe-avants se tenaient cachés ces hardis marins du *Zéphyr*, dont le capitaine avait raison d'être si fier. Le capitaine était partout, examinant et ordonnant tout par lui-même. Son pas léger et actif, sa parole vive et animée, ses manières posées et assurées, tout annonçait chez lui la plus grande confiance dans les dispositions qu'il avait prises pour recevoir ses nouveaux hôtes. A chacun il adressait un mot bienveillant et une parole d'encouragement.

—Remercions la providence, enfants, leur disait-il, de ce que nous avons été avertis à temps pour pouvoir faire à ces gens-là une réception digne de leur visite. Ils ont cru nous prendre à l'improviste et nous trouver plongés dans les bras du sommeil; ils pensaient nous surprendre, et ils vont être bien surpris à leur tour. Les choses sont arrangées pour leur faciliter l'abordage par l'avant; nous leur avons allumé un fanal et tendu des amarres; c'est par là qu'ils monteront et nous saurons où les prendre. Silence, mes enfants, et attention. Quand je vous donnerai le signal, vous vous jetterez tous à plat-ventre et nous essayerons sur eux l'effet de ces deux canons à mitraille, que nous avons braqués à l'arrière.

En ce moment une figure montait de la cabine. Cette figure c'était celle du comte d'Alcantara, qui, ayant entendu tous ces préparatifs et voyant quatre hommes armés dans la cabine, ne put résister à son envie d'aller sur le pont voir ce qui s'y passait. Par précaution il s'était armé de deux pistolets à six coups chaque, espèce de *revolvers* nouvellement en usage, qu'il mit dans les poches de son paletot. En arrivant sur le pont, son premier soin fut de regarder tout au tour de lui, puis ne voyant rien, n'entendant rien, il s'assura que la brise dormait et qu'il n'y avait pas de vaisseau à craindre, alors il se hasarda à faire un pas en avant. Ayant appris que le capitaine était en ce moment près du mât d'artimon, il passa à l'avant. A mesure qu'il avançait, sa résolution et son assurance faiblissaient en voyant tous ces hommes silencieux, qui se baissaient pour ne pas se montrer au-dessus des bastingages.

—Mais, est-ce que je rêve, se dit-il en se frottant les yeux et les écarquillant? Sont-ce des hommes ou des spectres? Et il allongea la main pour juger par lui-même si c'était une réalité ou une illusion. Il eut peur, et il retourna à la cabine La porte était fermée.

(*A suivre*)

Les Caisses Populaires

Extrait d'une étude de M. Alphonse Desjardins, de Lévis, et publiée dans "l'Ecole Sociale Populaire," de Montréal.

Les Operations de la Caisse Populaire de Levis

Les débuts de la première Caisse Populaire furent lents et presque décourageants, comparés à ceux de caisses semblables organisées depuis. Qu'on en juge par les chiffres usivants :

La premièere perception ne rapporta que $26.40, et la première situation financière accusa un total de $242.80. Le mois suivant ne donna un total que de $497.20. Les six premiers mois ne donnèrent un total que de $1,715.63. Pour la première année la situation indique un actif général de $4935.54, et ce n'est qu'après deux ans que l'actif atteignit enfin $15,513.86, et le mouvement général des fonds la fort modeste somme de $31,116.42.

Si nous insistons sur la modestie de nos débuts, si nous étalons avec une sorte de profusion ces chiffres qui prouvent combien le développement de la Caisse Populaire de Lévis fut lent, d'aucuns diront même pénibles, c'est pour établir qu'elle n'est pas née dans la richesse, et qu'elle ne doit pas son présent succès à des concours financiers. Oh! non Si cette œuvre s'est ensuite épanouie au point d'exciter l'admiration des plus indifférents, c'est donc qu'elle contient un germe puissant qu'il suffit de féconder par la persévérance et une tenacité qui ne cède jamais. La Caisse de Lévis terminera sa douzième année le 30 novembre prochain et nous mettons en contraste sa situation actuelle avec celle qui ressort des chiffres précédents.

Au 31 août dernier, l'actif atteignait $169,992.90. Le montant des prêts en cours était de $156,323, avec la certitude d'atteindre au moins $8,000 de bénéfices à la clôture de l'année sociale.

Déjà elle a payé à ses sociétaires plus de $17,000 sous forme de bonis, à part de $4,334 comme intérêt sur les petites épargnes qui lui sont confiées. Les prêts consentis aux sociétaires, les seuls qui aient le droit d'emprunter, forment un total de $900,891, et fait bien caractéristique qu'on rencontre rarement, il n'y a pas encore *un seul sou* de perte à enregistrer.

Quel progrès accompli en ces années de labeurs, au milieu d'une population ouvrière n'ayant pas toujours un travail abondant et pendant une période où la cherté de la vie pèse si lourdement sur l'humble budget domestique! Qu'on rapproche tous ces chiffres, qu'on les compare et on ne pourra nier que cette Caisse de Lévis a fourni une très belle carrière. Et pourtant, que sont donze années sur une existence qui doit se perpétuer indéfiniment. A quoi est donc dû un pareil succès? Tout simplement à l'excellence de l'organisme, à son mécanisme sûr et ingénieux, qui a su, en Europe, triompher de tout pendant 70 ans; et à un esprit de persévérance qui seul peut accomplir de belles et grandes choses avec les ressources les plus minimes, ressources traitées parfois avec mépris, à tout événement, avec indifférence, par le très grand nombre, puisque cette Caisse comme toutes les autres n'a été alimentée que par les petites épargnes et non les grosses sommes des capitalistes.

Mais pour faire ressortir davantage le caractère absolument populaire de ces Caisses, qu'on veuille bien s'arrêter un instant sur le relevé des montants de la grande majorité des prêts. Voici ce relevé sous une forme très concise:

Les prêts de $10.00 et moins, consentis en 11 ans et 6 mois, s'élèvent à 601 ceux de $25.00 et moins, à 898; de $50.00 et moins, à 961; de $75.00 et moins, à 493; de $100.00 et moins, à 596. En tout, 3,549 prêts sur 5,111, ont été faits pour des montants variant de dix à cent piastres.

St-Ulric de Matane est une paroisse moyenne composée de courageux cultivateurs; elle possède sa Caisse et en 32 moins on a su accumuler un actif de $23,209 et faire des opérations pour un montant de $91,832 dont $53,432 en prêts. On a déjà une réserve de $436.

Armagh, dans Bellechasse, paroisse de population moyenne, tous cultivateurs, a sa Caisse Populaire et en 27 mois celle-ci a accru son actif jusqu'à $27,000 et son mouvement d'affaires a atteint $268,159, dont $32,843 en prêts. Réserve $700. St-Narcisse de Champlain, possède se Caisse, et en 25 mois, elle a recueilli un actif de $17,311; son mouvement général d'affaires est de $180,558, dont $76,657 en prêts.

St-Isidore de Dorchester, a organisé sa Caisse Populaire, et en quatre ans et demis son actif est monté à $26,776, et son mouvement d'affaires, a $83,424, dont $30,800 en prêts.

St-Félix de Kingsey a aussi sa Caisse Populaire depuis seulement le 26 juillet 1911; actif $5,358. Mouvement général de fonds, $13,467, dont $7,501 en prêts.

La Caisse Populaire de St-Charles de Bellechasse a été organisée en janvier 1909, et au 31 août 1912, son actif était de $40,753; mouvement général $157,494,dont $63,798 en prêts. Tout cela malgré le voisinage d'une succursale de banque établie depuis plusieurs années dans la paroisse.

La Caisse de St-Prosper, Dorchester, actif $7,896; mouvement général, $38,945, dont $23,298 en prêts. Réserve, $171. St-Prosper est plutôt une jeune paroisse sortant à peine de la période difficile de la colonisation.

St-Prosper de Champlain a sa Caisse depuis août 1912, et en 12 mois son mouvement d'affaires a atteint $24,816.

Ste-Gertrude de Nicolet a aussi sa Caisse Populaire depuis le 3 septembre 1911, et son actif, au 31 août 1912, était de $3,642; son mouvement de fonds, de $42,667, dont $4,070 en prêts.

La Caisse de Charlesbourg, comté de Québec, a sa Caisse et son mouvement de fonds dépasse en 12 mois $8,000.

La Caisse de St-Maurice de Champlain, a fait des opérations atteignant $227,728.

St-Frédéric de Beauce a organisé sa Caisse en août 1911, et au mois de mai cette année, l'actif était de $5,600.

Voici maintenant de petites paroisses, mais possédant heureusement des hommes d'actions. Aussi quels beaux résultats à constater!

La Caisse Populaire de St-Jean des Piles, organisée le 22 août 1910, a su, en 21 mois, accumuler un actif de $11,974 et accroître son mouvement d'affaires jusqu'à $41,251, dont $21,792 en prêts. Réserve $147. Pourtant la population atteint à peine 800 âmes.

La Caisse de St-Théophile du lac Champlain, en 34 mois a un actif de $6,303; un mouvement général de fonds de $68,124, dont $65,035 en prêts.

Ste-Euphémie, Montmagny, est une jeune paroisse, peu nombreuse encore, cependant elle a eu le bon esprit d'organier une Caisse Populaire et en 21 mois elle a accumulé un actif de $3,248, et des affaires pour $7,969.

L'Avenir, dans Drummond, a fondé sa Caisse en septembre l'année dernière et au 31 juillet, son actif était de $2,277, son mouvement d'affaires de $5,409.

Un mot maintenant des fondations toutes récentes. Nous les citons pour établir combien l'élan va croissant en intensité, parce que les bienfaits de ces organismes se font tous les jours plus éclatants.

St-Louis du Ha! Ha!, Témiscouata, a organisé sa Caisse Populaire à la fin de mai 1912, et en trois mois, son actif était déjà de $3,363, et son mouvement d'affaires, de $5,656.

St-Paul de Montmagny a sa Caisse depuis le 30 juin 1912, et un mois plus tard son actif atteignait déjà $5,488.

Ste-Germaine de Dorchester fonde sa Caisse le 28 juillet et en cinq semaines à peine, recueille un actif de $5,368, et montre un mouvement d'affaires de $6,503 dont $1,134 en prêts.

LE DEVOIR SOCIAL

La moisson jaunit au soleil de l'amour social, ses promesses sont abondantes, ses prémisses sont belles, et les moissonneurs ne sauraient se dérober à leur tâche bienfaisante.

Un devoir aussi ancien que le monde s'impose, c'est le devoir social. Sa conception a été obscurcie un peu partout par les notions nouvelles nées des bouleversements révolutionnaires, mais Léon XIII l'a rappelé et l'a mis à la place d'honneur qu'il aurait dû toujours occuper. Ce devoir commande la participation de tous. Allons au peuple, il nous attend. En l'aidant dans ses luttes de chaque jour, on lui fera aimer davantage la Religion et la Patrie.

HYGIENE JAPONAISE

Voulez-vous connaître la bonne hygiène, très rationnelle, que pratiquent les Japonais? Elle ne varie pas de la nôtre, il est amusant d'en connaître le détail:

1—Se lever tôt et se coucher tôt.

2—Dormir de six à sept heures, dans une chambre parfaitement obscure, la fenêtre ouverte.

3—Passer le plus de temps possible au grand air.

4—Manger de la viande une seule fois par jour.

5—Boire modérément du thé, du café, se passer de tabac et d'alcool.

6—Prendre un bain très chaud, tous les matins.

7—Bannir les vêtements de soie et s'habiller de gros drap.

8—Consacrer un jour de la semaine au repos, et se dispenser ce jour-là de lire et d'écrire.

9—Eviter les endroits trop chauffés, surtout s'ils le sont par un système de chauffage central.

10—Restaurer les organes qui s'usent avec l'âge en mangeant des organes semblables pris aux animaux.

11—Eviter les fortes émotions et le surmenage intellectuel.

Et le douzième commandement hygiénique? Le voici :

Si tu es célibataire, marie-toi ; si tu es veuf, prends immédiatement une seconde compagne.

Les Japonais sont galants.

LES PETITES CONNAISSANCES

Les noms d'étoffes

Le "damas," "l'indienne," la "perse," le "madras" tirent leur nom de leur pays d'origine.

Le "calicot" arrive de Calicut, dans l'Inde.

Le taffetas est un mot persan "taftab", participe passé d'un verbe qui signifie "tisser."

Soie et satin, du latin "sata," dérivent du nom d'une province d'Asie, la Sérique, où se fabriquaient plus spécialement jadis ces étoffes.

La "gaze" nous arrive de Gazd, en Palestine.

La "mousseline" doit son nom à Mossoul, ville de la Turquie d'Asie.

Du mot "Mo", qui désigne une chèvre sauvage dans l'Asie-Mineure, et du mot "hair" dont s'appelle le poil de cette chèvre, on a fait "mohair," qui est la sorte d'alpaga que nous connaissons.

La "faille" se fabrique en Flandre. Le mot flammand est "falie."

De l'Orient nous vient le "châle," en arabe "schal," qui veut dire tapis. Car, primitivement, le "schal" servait de tapis.

Le véritable "alpaga" tire son nom de celui d'un ruminant de l'Ameérique du sud réputé pour la longueur et la finesse de sa toison.

Enfin, pour nous borner, le "velours" dérive du mot italien "vellute," qui signifie velu; la "lustrine," de ce que l'étoffe est lustrée; et la "dentelle," des petites dents qui la bordent.

Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

AVIS public est par les présentes donné que le et après le 9 de décembre, 1913, les terres à culture suivantes seront mise à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Township 35, Rang 16, à l'Ouest du Méridien Principal.

Daté à Winnipeg, 7 novembre 1913.

L. RANKIN, Agent.

2-4

Cimetiere de Village

Des croix humbles. Ici l'échappée infinie
Sur le grand paysage effacé dans le soir ;
Au centre, un vieux clocher. Le jour à l'agonie,
Et ce mur bas qui nous invite à nous asseoir.

Ah! ces croix! On dirait... Que sais-je? Une flotille
Ayant plus qu'à demi sombré dans le gazon.
L'Eglise est close enfin. Là-bas un feu scintille,
Le reflet d'un foyer qui charme la maison.

Puis des parfums de fleurs montent du sol antique,
Ils montent des tombeaux de ces morts inconnus,
Et je penche mon âme où s'exhale un cantique ;
Sur le sommeil de ceux qu'un beau soir n'émeut plus.

Ces morts, ils ont vécu dans l'amour, dans la haine ;
Ils parlaient, souriaient, eux, les gens du pays ;
Tout cela fit un peu de tragédie humaine
Au coeur des champs, car ils se sont aimés, haïs.

Auprès d'eux maintenant règne enfin le silence,
Puisqu'ils dorment en paix sous le même gazon,
Et la fumée aux toits bleuit, plane ou s'élance,
Et passe comme fait la vie, à l'horizon.

Tout repose. .Les croix ont des mots de prière,
Des mots qu'emplit un au-delà mystérieux,
Répétés, mots inscrits sur le bois, sur la pierre :
C'est comme une clameur s'élevant jusqu'aux cieux.

"Priez por le repos de son âme !" Ces âmes
Ont-elles pardonné ? Le pardon, c'est la paix
Les pauvres yeux humains dénués de leurs flammes
Attendant le réveil sous les gazons épais.

Il est bon de redire à voix basse et pieuse
Le psaume lent et doux, le chant : "De profundis !"
Qui promet à ces morts la grâce copieuse,
Et donne à leur couchant l'aube du Paradis.

LUCIE FELIX-FAURE-GOYAU.

L'Heure de la Soupe

DIALOGUE

On dine à six heures précises dans la maison Duflost.—Absent depuis le matin, M. Duflost vient de rentrer pour se mettre à table.—Il est de sept minutes en retard ! ! !

Madame, *sans lui laisser le temps de s'excuser.*—Quand vous avez sonné, j'ai cru que c'était le médecin qui arrivait.

Monsieur, *avec inquiétude.* — L'attendais-tu donc? serais-tu malade ?

Madame.—Croyez-vous que même une santé de fer puisse tenir contre un estomac ruiné par l'absence de repas à heure régulière. Vous imaginez-vous que ce n'est pas être malade que de se sentir mourir à petit feu dans les angoisses de l'attente, en se disant: "Un omnibus lui a peut-être passé sur le ventre ?"

Monsieur, qui sent venir l'orage, garde le silence.

Madame. — Daignerez-vous au moins répondre à la seule question que je vais vous faire ?

Monsieur.—Laquelle ?

Madame.—Pouvez-vous me dire si vous avez l'intention de rentrer tous les jours à pareille heure ?

Monsieur, *doux.*—Voyons, ma bonne, est-ce que tu vas gronder pour une pauvre fois que je suis rentré de sept minutes en retard? J'ai été retenu par une affaire sur laquelle on m'a demandé le secret.

Madame.—Rien ne dit qu'à l'avenir vous n'allez pas être en retard d'une semaine; on commence par sept minutes et l'on finit par des années.

Monsieur.—Ça ne s'est jamais vu.

Madame. — Comment? Ça ne s'est jamais vu !... Mais, hier soir encore, ne me parliez-vous pas de ce marin, le capitaine La Pérousse, qui partit en promettant de revenir et qui, depuis le temps, n'a pas encore reparu au foyer conjugal ?

Monsieur.—Mais il y a quatre-vingt-dix ans de cela !

Madame.—Il n'en est que plus coupable.

Monsieur.—Et puis, souviens-toi, j'ai ajouté qu'il avait péri dans un naufrage.

Madame.—C'est bien facile de dire qu'on a péri dans un naufrage quand il n'y avait là personne pour vous démentir.—Ah ! vous vous trompez étrangement si vous croyez que, le jour où il vous plaira de ne plus rentrer, vous vous tirerez d'affaire en faisant mettre dans les journaux que vous êtes parti dans un ballon qui n'est jamais redescendu; avec moi, ces histoires-là ne prennent pas, je vous préviens...pas plus que celle d'aujourd'hui.

Monsieur.—Je ne sais pas où tu vois une histoire...

Madame. — Monsieur affecte d'erriver ici tout bouffi de mystère... et quand on l'interroge... quand on daigne l'interroger, il pince les lèvres pour vous dire que c'est un secret... Oh! je ne suis pas curieuse de le savoir, votre fameux secret, car... loin de désirer de les connaitre, il est des choses qu'on craint à chaque instant d'apprendre.

Monsieur.—Ne vas-tu pas te mettre martel en tête parce que, je t'affirme, je me suis occupé de l'affaire d'un autre.

Madame.—Jolie affaire que celle qu'un époux ne peut avouer.... Dehors, je le sais, il n'y a que pour vous à parler; mais, au logis, il faut prendre les pincettes pour vous arracher un mot.

Monsieur. — Je te répète que c'est un secret qui n'est pas le mien.

Madame.—Oui, l'excuse est bien commode.

Monsieur, *agacé.*—Ah! tu me rendras fou.

Madame.—Vous n'avez pas assez de cœur pour cela.

Monsieur.—Tiens, pour avoir la paix, j'aime mieux te le dire tout de suite.

Madame.—Non, non, c'est inutile.

Monsieur.—Tu ne veux pas que je parle ?

Madame.—A quoi bon ? Vous allez inventer quelque mensonge, car vous êtes habile à ce jeu-là.

Monsieur. — Voyons, veux-tu m'écouter ?

Madame. — Vous pouvez commencer votre conte...

Monsieur, *allant avouer.*—Je..

Madame, *l'interrompant.*—Seulement, je vous avertis que je n'en croirai pas un mot.

Monsieur. — Alors, autant ne rien dire.

Madame. — Vous le voyez, j'étais bien certaine qu'en vous mettant au pied du mur vous ne trouveriez rien à dire. Ah! je connais toutes vos malices.

Monsieur.—Mais, sacrebleu ! !

Madame.—Oui, oui, vous jurez pour vous donner le temps de trouver votre menesonge.

Monsieur, *exaspéré.*—Mille millions de milliasses ! veux-tu me laisser parler ?

Madame.—Oh! allez, allez, votre humble esclave vous écoute.

Monsieur. — Eh bien! un de mes amis, qui était à la veille de faire faillite, s'est adressé à moi, et toute la journée j'ai couru pour le tirer de peine en offrant ma garantie.

Madame.—Et après ?

Monsieur.—C'est tout.

Madame, *après un soupir.*—Ah! j'ai bien fait de payer le boulanger hier, nous avons au moins le pain assuré pour un mois... Dès ce soir, j'habituerai notre fils à coucher sur la paille, car tel est son avenir, à cet enfant dont le père prodigue sa fortune au premier coquin venu.

Monsieur.—Oh ! coquin ! C'est bien vite qualifier quelqu'un dont tu ignores encore le nom.

Madame, *d'un ton de mépris.*—Avec ça que je n'ai pas déjà deviné qu'il s'agit de cet enfant et stupide Ducoudray.

Monsieur. — Double erreur ! D'abord ce n'est pas Ducoudray.. et il est loin d'être stupide. C'est un fabuliste distingué... Depuis La Fontaine, il y avait une place à prendre, et Ducoudray s'en est emparé.

Madame, *avec colère.*—Quand je pense qu'il a eu l'audace de me dédier une de ses ordures ! !.... "A vous, Madame, ce fruit respectueux de ma muse..." Une jolie tinette que sa muse !

Récitant avec ironie :

Pour la fille de son notaire,
Un éléphant mourait d'amour.
Il demanda sa main au père
Qui lui répondit sans détour:
"Avoir un éléphant pour gendre
Serait le comble de mes Voeux!
Mais les sots feraient un esclandre,
Et les sots, hélas! sont nombreux;
Voilà pourquoi je vous refuse."

Hein ! Est-ce assez idiot? Voyons, je vous le demande. Un éléphant qui veut épouser la fille d'un notaire, là, vrai, est-ce possible ?

Monsieur.—Oh! moi, tu sais, depuis l'invention du téléphone et du phonographe, je ne crois plus à rien d'impossible.

Madame, *reprise de fureur.* — Et c'est pour ce misérable fabuliste que vous ruinez votre famille... Oh! comme j'ai eu tort de ne pas croire mes pressentiments le jour où, pour la première fois, il est entré ici avec ses gros souliers crottés. Je me souviens que je me suis dit aussitôt: "Il a déjà deux pieds dans notre salon, il en aura bientôt quatre dans notre caisse." Et ça n'a pas manqué ! ! ! A cette heure, notre avenir est dans les mains de ce Ducoudray, pour lequel vous avez répondu.

Monsieur, *agacé.* — Je t'affirme que ce n'est pas Ducoudray.

Madame.—Alors c'est quelque vaurien de son espèce que vous n'osez pas plus avouer.

Monsieur—Ne dis pas d'injures, car, si tu savais le nom, tu en serais au désespoir.

Madame.—Oui, il ne peut y avoir qu'un misérable, un sacripant, un chevalier d'industrie... un filou... un escroc... un voleur !

Monsieur, *perdant patience.* — Eh bien ! puisque tu tiens tant à le savoir, j'ai répondu pour ton frère, qui avait été trop imprudent avec les fonds turcs ! ! !

Madame, *repentante.* — Ah ! mon pauvre Duflos, pardonne-moi.

Les deux époux s'embrassent.

Monsieur—Là! maintenant que la paix est faite, dînons-nous ?

Madame.—Pas encore.

Monsieur.—Pourquoi ?

Madame.—Parce que j'ai eu à envoyer la cuisinère en course dans la journée, de sorte qu'au lieu de six heures nous ne pourrons dîner qu'à sept.

Monsieur.—A sept heures ! ! ! Et tu me faisais une scène en me reprochant d'être en retard de sept minutes !

Madame.—C'était pour te faire prendre patience, mon bon chat.

EUGÈNE CHAVETTE.

—Hélas ! mon pauvre gros l'on ne peut rien farie sans argent...

—Mais si !... sans argent, on fait des dettes...

MORALITÉ

Que de bêtises commet-on
Qui, bien souvent, n'ont d'autre excuse
Que la peur du: Qu'en dira-t-on???

Contrat pour la Poste

DES Soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 26 jour de Janvier 1914, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Transcona et Winnipeg chaque fois ; tel service devant commencer au plaisir du Maitre-Général des Postes.

On peut obtenir, aux bureaux de poste de Transcona et Winnipeg et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphones :
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.
Winnipeg, 21 novembre 1913. 4-6

CHEMIN DE FER "ALL RED LINE"

AVIS est par ces présentes donné qu'une demande sera présentée au Parlement du Canada à sa session prochaine, afin d'obtenir un Acte constituant une compagnie sous le nom de *All Red Line Railway Company*, et lui donnant le pouvoir de tracer, construire et exploiter une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la ligne de démarcation entre la province de Québec et le Labrador, à l'ouest du cap Saint-Charles sur l'océan Atlantique, via le lac Ashuanipi et l'extrémité méridionale du lac Mistassini au passage du chemin de fer Ottawa et Ungava, localisé, jusqu'à la ligne de démarcation entre Québec et Ontario, pour la traverser près de la rivière Harricanaw; de là vers l'ouest, franchissant la rivière Albany à proximité de la chute Martin; jusqu'à la ligne de démarcation entre Ontario et Manitoba au sud du lac des Iles; de là dans la direction nord-ouest et passant au nord du lac Winnipeg, jusqu'à la ligne de démarcation entre Manitoba et Saskatchewan ; de là, vers l'ouest passant au nord du lac Montréal et traversant la ligne de démarcation entre Saskatchewan et Alberta, jusqu'au débarcadère d'Athabasca; de là, continuant vers l'ouest, jusqu'au débarcadère de la rivière de la Paix; de là, via la rivière de la Paix et Dunvegan jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique; de là; vers l'ouest, via la rivière de la Paix, et vers le sud, via la rivière des Panais jusqu'au Fort McLeod; de là, dans la direction sud-ouest, via le fort Saint-Jacques, le fort Fraser, la rivière Nechaco et la rive sud de la rivière Dean jusqu'à un point terminal à la tête du bras de mer Dean, à l'est de l'île du Roi sur l'océan Pacifique; avec lignes secondaires (1) d'un point sur la voie principale en projet, à partir de la chute Martin, dans la direction sud-ouest, jusqu'à la ville de Winnipeg; (2) à partir de la ville de Winnipeg, dans la direction nord-ouest, jusqu'à un point sur la voie principale en projet, près du lac de l'Orignal; (3) à partir d'u npoint sur la voie principale en projet dans la vallée de la rivière de la Paix, par la route la plus praticable, jusques dans le territoire du Yukon; (4) à partir de la ville de Québec juhqu'à un point sur la voie principale en projet; aussi, de construire et exploiter des lignes télégraphiques et téléphoniques et prélever des charges pour ce service; de développer et fournir la force électrique ou autre puissance et énergie, disposer de l'excédant produit et prélever la location et les charges pour ce service; de construire, acquérir, fréter, exploiter et mettre en service des paquebots ou autres vaisseaux de tous genres, et d'accomplir tout autre acte nécessaire et circonstaintiel relativement à ce que ci-dessus.

Prescott, Ont., le 13 novembre 1913.
J. K. DOWSLEY,
Solliciteur des pétitionnaires.
4-8

La Fanfare Lavérendrye

Le concert-cartes donné par la Fanfare La Vérendrye jeudi soir dans la salle de l'Académie Provencher fût un magnifique succès. Nous avons publié mardi dernier le programme musical de cette fête.

Ils étaient en tout quarante; et ils ont joué splendidement; jeu brillant, lié, très exact. M. le professeur Salé a incontestablement sous sa direction l'une des meilleures fanfares que nous ayons jamais eues dans la ville.

Au début de la séance M. le Président C. C. Bernier fit une très excellente allocution. Il raconta les débuts de la fanfare et nous dit ses espérances. Voici le discours de M. le Président:

Mesdames et Messieurs,

Mes premières paroles seront à l'adresse de M. le Président et des membres de la Commission Scolaire de Saint-Boniface, qui sont la cause première, si cette imposante réunion a lieu dans cette salle de l'Académie Provencher. Au nom de notre généreuse et sympathique population, au nom des membres de la Fanfare La Vérendrye, je leur présente l'hommage de notre sincère reconnaissance ainsi qu'un chaleureux et cordial merci. Ils ont compris que les fruits du travail et de l'étude devaient s'étaler quelque part, et que le local le mieux adapté à cette fin était bien dans une bâtisse affectée à l'enseignement; ils ont compris que le meilleur encouragement à donner à l'étude de l'art musical était de permettre aux élèves de se présenter, périodiquement, devant leurs parents, leurs amis et le public amateur, pour y exhiber leur savoir faire, soumettre l'exécution de leurs œuvres au jugement d'une saine critique, stimulant ainsi le zèle; ils ont compris qu'en tolérant l'usage de cette salle, spacieuse, ils travaillaient dans l'intérêt de l'éducation et répondaient à une nécessité qui s'imposait.

Quelques-uns se sont peut-être fait cette réflexion: mais pourquoi ces concerts, ces parties de cartes? Je vais essayer de satisfaire leur curiosité, bien légitime du reste puisqu'ils paient pour.

C'est pour nous procurer l'occasion de jouir de votre aimable présence et de soumettre nos œuvres à votre judicieuse critique; c'est pour faire trève à la monotonie des longues soirées d'hiver, en vous conviant à des amusements sains; c'est pour nous aider aux préparatifs d'un grand concert que les sociétés réunies, la Fanfare La Vérendrye, la Chorale La Vérendrye et l'Orchestre La Vérendrye, se proposent de donner en juin prochain.

Nous aspirons à faire de notre fanfare un corps de musique qui fera l'ornementation et l'orgueil de notre progressive cité; son apparence ne peut avoir son plein épanouissement qu'en autant que ses membres porteront un costume. Cette question s'agite déjà depuis quelque temps. Nous voudrions bien endosser un costume du genre de celui du célèbre découvreur La Vérendrye, dont nous portons le nom historique; mais, dans notre course vers cet idéal, nous nous heurtons à un obstacle: le manque de ressources pécuniaires.

Les membres de la fanfare ont déjà assumé de lourdes charges pour achat d'instruments musique et accessoires, le tout se montant à 1258.74. Cette somme a été repartie entre nous par parts égales, de $35.00, payables par versements mensuels de $2.00. Trois pères de famille, membres de la fanfare, achetèrent deux instruments, pour eux et leur fils; un quatrième, non membre actif, deux instruments pour ses deux fils, formant un total de $70.00 dont chacun de ces chefs de famille a grevé son budget. Nous avons en outre à payer une contribution mensuelle de 25 cts pour achat de musique.

Parmi nous vous y trouverez bien: zèle, courage, assiduité, un esprit de sacrifice et d'endurance que rien ne peut arrêter, un habile directeur qui nous pousse à pas de géant sur la route du progrès et du succès, secondé dans cette voie par de rigides règlements, avec aussi un empressement sans bornes à nous rendre aux moindres désirs de nos aimables concitoyens; mais, de millionnaires, impossibel d'en découvrir le moindre vestige à l'œil nu.

Force nous est donc de recourir à des expédients pour parvenir à notre but, et, ces soirées, passées dans l'intimité, que nous nous proposons de vous donner mensuellement, seules de nos trucs.

Cette fanfare a été formée pour des fins paroissiales: participation à nos processions, religieuses, patriotiques, œuvres de charité, etc. Le désir de ses membres est que la population toute entière puisse bénéficier du fruit de ses labeurs, en l'invitant à assister à ces séries de concerts durant l'hiver, et dont le prix d'admission a été réduit à la modique somme de 25 cts, pour être à la portée de toutes les bourses. Au retour de la belle saison, pour vous indemniser des sacrifices imposés, la fanfare fera envoler, aux quatre vents de notre cité, ses joyeux échos qui, nous l'espérons, parviendront à vos oreilles de plus en plus doux, harmonieux et agréables,—car rappelez-vous que nous n'avons que dix mois d'existence.

Je viens de vous énumérer les sacrifices fait par les membres de la fanfare. Ce que 40 d'entr'eux ont eu l'initiative d'entreprendre et de mener à bonne fin, est-ce que toute une ville, avec une population de 10,000 âmes, hésiterait à verser son obole pour aider au progrès d'une œuvre appelée à faire un bien réel, chez la jeunesse surtout?

Pères et mères de famille, deux fois par semaine vos jeunes gens sont astreints par nos règlements, sévères sur ce point, à se réunir, sous notre surveillance, sous la direction d'un professeur d'une haute compétence, leur apprenant l'art d'agencer les sons pour en produire un tout harmonieux, ajoutant par là un fleuron nouveau à leur intelligence, et à se plier à la discipline. Ces quelques heures passées dans une étude sérieuse, utile et agréable les empêchent d'aller dépenser ailleurs leur argent, et leur évitent bien des dangers.

En un mot la Fanfare La Vérendrye est une école ou l'on enseigne à la fois et la musique et la bonne tenue.

Je vais soumettre à votre considération notre état financier de l'année, démontrant de quelle manière nos finances ont été administrées; vous avez le droit de le savoir, puisque vous avez largement contribué au chapitre des recettes:

RAPPORT FINANCIER

St-Boniface, 30 octobre 1913.

A Messieurs les Officiers et Membres de la Fanfare La Vérendrye.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur les recettes et dépenses de la Fanfare La Vérendrye, du 4 octobre 1913 au 19 octobre 1913.

La société a comme propriété 31 instruments en cuivre, une Grosse Caisse, 3 Batteries, 6 Clairons, des partitions de musique et des accessoires.

Le coût total d'achat a été de $1258.74 y compris les premiers morceaux de musique.

Les montants perçus en paiements mensuels, dons et cotisations mensuelles, forment un total de		$1315.35
Dépenses générales..	$295.20	
Remboursements ...	18.00	
		313.20
		$1002.15

montrant un montant net de $1002.15 qui ont été appliqués sur le total d'achat et les intérêts sur l'emprunt de $1100.00 à la Banque d'Hochelaga, laissant une balance due à la banque de $325.00 et montrant un crédit en banque de $20.56.

Les sociétaires doivent en somme plus d'argent à la société, qu'elle en doit elle-même à la banque, vû que les dons et recettes de aconcerts et les cotisations mensuelles, ont été appliqués sur le billet, afin de sauver le plus d'intérêts possibles; ce qui veut dire que, quand la société aura fini de payer la banque, les argents versés par ceux qui n'auront pas fini de payer leurs billets de $35.00 seront des profits pour la société.

BILAN ET RECETTES

Paiements sur billets	$ 770.80
Paiements reçus de Messieurs qui ont payé un instrument et qui ne sont pas membres, ou qui ont résigné....	118.20
Dons, inclus concerts..	358.10
Cotisations mensuelles..	68.15
Escompte	1100.00
Total... ...	$2415.35

DEPENSES

Achat d'instruments	$1258.74
Dépenses générales—musique et entretien..	295.20
Remboursements	18.00
Paiements en acompte sur billet.....	822.85
Balance.. en banque	20.56
Total.. ..	$2415.35

La société a reçu en dons, cotisations et concerts $544.55, et a fait des dépenses pour achat de musique, dépenses d'entretien et remboursements aux Messieurs qui ont résigné, $313.20 formant un profit de $313.35 qui a été appliqué en paiement sur le billet de la banque.

Il est de mon avis que le surplus dû, par les membres arriérés et les nouveaux membres, après que la banque aura été payée en plein, soit mis aux fonds de la Fanfare pour faire face au futur, car il vous faudra bientôt des costumes.

Bien à vous,

J. B. O. LECLERC.

Permettez-moi maintenant de soumettre, à la Commission Scolaire et aux contribuables, une idée, qui pourra germer et peut-être produire son fruit. Le temps ne serait-il pas arrivé d'enseigner dans les académies, de garçons surtout, le solfège et d'y créer des fanfares? L'enfant se façonne aisément au goût de la musique, qui le charme, le captive, est pour lui une véritable récréation en même temps qu'un complément de l'éducation. Cset enseignement, de la musique vocale et instrumentale, constituerait une véritable pépinière d'où surgiraient les chantres de demain.

Je termine.

Des prophètes de mauvais augure, des malins peut-être, prédisent que la Fantare La Vérendrye aura cessé son existence avant la fin de l'année 1914; nous ne le chantons pas sur ce ton, et je relève le gant.

Allez, vaillants et courageux musiciens de la Fanfare La Vérendrye, attaquez la première pièce au programme, l'ouverture "Cameo," et montrez, par votre fermeté d'exécution, que vous voulez vivre dans l'estime et la confiance de vos concitoyens, et que, dans DEUX ANS, lors de l'inauguration du monument La Vérendrye, vous serez encore au poste, bravant toute compétition, et remportant votre plus beau triomphe.

Il faut applaudir à cette belle activité de la fanfare La Vérendrye.

Nous ajoutons que la salle de l'académie Provencher où se tient les réunions est superbe. Il n'y a pas de doute que l'Ecole doit faire de très bons termes à la fanfare et que, par conséquent, le public doit aussi des remerciements aux autorités pour la facilité avec laquelle on a arrangé cette série de soirées. Le prochain concert aura lieu le 16 décembre.

Cour Taché No. 252

C. O. F.

A une assemblée de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par le frère Secrétaire-Financier, appuyé par le frère Vice-Chef Ranger qu'il soit résolu:

"Que la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec douleur la mort de Madame François L'Evêque et Alexandre Lavack.

"La Cour envoie aux frères éprouvés et à leurs familles ses sincères sympathies.

"Que copie de la présente soit transmise aux frères époruvés et à leur famille."

J. A. PRENDERGAST,
Sec.-Archiviste.

Le Profit des "Grain Growers" du Manitoba

L'Association des Cultivateurs de Grain Réalise un Profit de 25 pour cent

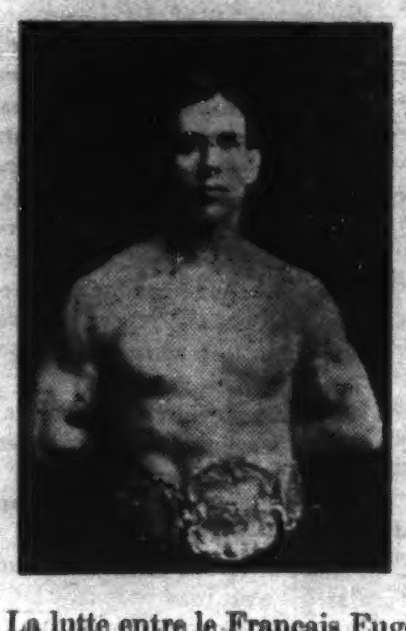
BELLE ENTREPRISE

Il y a eu hier une assemblée de 450 actionnaires de l'Association des "Grain-Growers" de Manitoba réunis dans le but d'entendre le président, M. T. A. Crerar, leur annoncer les profits nets de l'année écoulée après avoir payé une perte sèche de $30,000 faite sur les élévateurs du gouvernement de Manitoba, il leur reste encore un profit net de $170,000. Comme le capital payé est de $645,000, les profits réalisés sont de 25 pour cent environ. Un dividende de 10 pour cent a été déclaré il y a deux mois et payé à tous les actionnaires. Le capital-action a été augmenté de $60,000 et le chiffre des affaires est élevé à $50,000,000, ce qui place l'Association à la tête de toutes les compagnies faisant le commerce des grains.

M. Crerar a aussi annoncé que le contrat du gouvernement sur ses élévateurs était maintenant annulé et que la réserve en argent de l'Association s'élevait à $200,000. L'Association établira sous peu ses propres minoteries et se lancera dans le commerce du bois en frume coupé sur sa réserve de la Colombie Anglaise.

Eugene Tremblay

Au Walker, lundi prochain



La lutte entre le Français Eugène Tremblay, de Montréal et l'Américain, Walter Miller, de St. Paul, sera une lutte qui revêtra un caractère presque international; le vainqueur devant sortir du tournoi avec le titre de champion du monde.

Miller n'a jamais été battu jusqu'à présent par un opposant de même poids que lui, son agilité et sa force sont remarquables. Tremblay a mis hors de combat tous ses adversaires de poids léger, les moindres détails de son genre de sport lui sont familiers.

AVIS

On demande un Secrétaire-Trésorier pour la Municipalité de Ritchot; doit savoir le français et l'anglais; devra entrer en fonction le 1er Janvier 1914. S'adresser par écrit à G. T. Landry, Secrétaire-Trésorier, St. Norbert, où à M. P. Lagassé, St. Adolphe, Man.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir a partir de la date de l'entree du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir la préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et Autour de Nous

James Saunders, de Lockport, a été trouvé coupable du meurtre de Grace Saunders, aux assises. Il a été condamné à être pendu à Winnipeg le 26 février prochain.

La ville de Winnipeg croit que le 3 décembre elle aura reçu environ $3,500,000 en taxe.

M. Joseph Burke, commissaire d'émigration provincial est parti la semaine dernière pour un voyage de quelques jours en Californie.

C'est ce soir que le troisième banquet annuel de la fanfare de la Cité de Saint-Boniface aura lieu à l'hôtel Saint Georges. Ce sera sans doute une très jolie réunion.

Monsieur le professeur L. S. Hêle, le tenor Canadien-français déjà bien connu parmi nous chantera dimanche soir au Walker. Nous aurons le plaisir de l'entendre chanter la romance de "La Fleur de Carmen."

Toronto vient d'avoir une exposition de chiens, et Winnipeg a remporté des premiers prix dans toutes les classes. Nous sommes évidemment dans un pays de chien !

Le Dr Howden, de Norwood, a été victime d'un pénible accident mardi. Pendant qu'il essayait de faire partir son auto, la machine s'est mise en mouvement et elle a rejeté le docteur à vingt pieds en avant. M. Howden s'est cassé le bras droit.

M. et Mme J. T. Later, de Norwood, ont célébré mardi soir leurs noces d'argent. Un bon nombre de personnes de Norwood étaient présentes à la Orange Hall où eut lieu la démonstration.

Nos félicitations et nos bons souhaits à M. et Mme J. T. Later.

Sir William Van Horne, ancien président du C.P.R., à qui l'on demandait l'autre jour son opinion sur la rareté actuelle de l'argent, s'est contenté de ces mots: "Mes théories en finance sont extrêmement simples: Dépensez moins que vous gagnez, et même si vous le voulez, ne dépensez pas plus que vous ne gagnez." Depuis que le monde est monde, on n'a pas encore trouvé mieux que ça.

Le dernier rail nécessaire pour relier le pont de Québec à Winnipeg par le chemin de fer Transcontinental, a été posé lundi dernier le 17 novembre courant à 11 heures du matin.

Dans l'après-midi, M. John King, de Fort William, entrepreneur de la construction des gares dans cette section du Transcontinental, a traversé en char-moteur de Doucet à la Rivière à Harricana, Amos, étant ainsi le premier à passer en char de la section Est à la section Ouest après que les deux eurent été reliées.

Les rapports officiels du Département de l'Agriculture à Ottawa montrent que la culture mixte prend un développement extraordinaire dans le pays. C'est une chose absolument heureuse, non-seulement pour les cultivateurs, mais pour tout le Canada. Le jour où l'on se décidera à ne pas simplement cultiver du blé, mais à pratiquer l'industrie laitière, l'élevage des bestiaux, des cochons, des volailles; où l'on s'habituera à faire la culture maraichère telle que pommes de terre, choux, tomates, etc., on aura fait beaucoup pour supprimer la rareté de l'argent et assurer une vie facile et pour le producteur et pour le consommateur.

Deux hommes masqués se sont présentés ,lundi, dans la matinée, au bloc Assiniboine et ont enlevé pour $500 d'argent et de bijoux à deux dames. Les voleurs ont présenté la gueule d'un pistolet, et l'une des dames a dû sous cette menace se promener de place en place dans sa chambde partout où il y avait des bijoux à prendre.

D'après le rapport de M. le Dr Dubuc, officier de santé de Saint-Boniface, les maladies contagieuses dans la ville ont été les suivantes depuis janvier 1913: fièvre scarlatine, 53; rougeole, 48; diphthérie, 10; picote, 1; concomption, 1—Total, 113. Actuellement tout est en ordre. Toutes les maisons ont été désinfectées et depuis plusieurs semaines il n'y a pas eu de cas de contagion.

Au Théâtre Walker cette semaine, comédie musicale "The Tik-Tok Man of Oz". Lundi prochain, Grande lutte entre un Canadien-français, Eug. Tremblay et un Américan, Walter Miller, de St. Paul. Les 4, 5 et 6 décembre "Kismet". Dans la semaine du 8 décembre "Quo Vadis."

Monsieur H. Brunache, président du comité du travail de l'Union National Française de l'Ouest serait bien reconnaissant envers Messieurs les Contracteurs et patrons des divers corps de métiers s'ils voulaient s'adresser à lui pour se procurer la main d'œuvre française dont ils pourraient avoir besoin. Tous les services rendus à ce sujet au nom de l'Union Nationale Françaíse de l'Ouest sont absolument gratuits. Office, chambre 26½ Canada Life Building, Portage avenue, Winnipeg.

L'assemblée du club des raquettes "Le Voyageur" fut nombreuse dimanche le 23 noembre, jour de l'élection des officiers pour 1913-14.

M. J. B. Leclerc, président.
M. Alex. Bernier, vice-président.
M. J. E. Fontaine, secrétaire.
M. Jos. Vermander, trésorier.
M. Art. Vermander, capitaine.

Membres sortants furent tous réélus:

M. W. Raymond.
M. Art. Prendergast.
M. Alb. Auger, furent nommés membres du Comité de Régie.

Lieutenants, MM. Geo. Ducharme et Ar. Swartz.

Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, curé de Saint-Boniface a bien voulu nommer le Rév M. Messier, chapelain du Club. Monsieur Alex. Bernier, a félicité l'assemblée sur le choix judicieux des officiers et a parlé en connaissance de cause du beau sport de la Raquette.

La première sortie (parade à la Cathédrale) aur alieu le lundi 8 décembre, neige ou pas de neige. Les autres sorties auront lieu chaque lundi au lieu du jeudi. La parade du 8 décembre aura lieu en costume d'uniforme. Soyons donc toujours prêts pour tout ce qui peut honorer notre Club "en avant le Voyageur."

Communiqué.

On annonce la candidature de M. le Dr Lachance à la mairie. La lutte se fera donc entre M. J. A. F. Bleau et M. Lachance.

Son Honneur le maire Berry et M. l'échevin Marion sont partis hier pour Portage-la-Prairie où ils assisteront à la convention des municipalités de la province.

A la demande d'un grand nombre de ses amis, M. l'échevin Guilbault sera de nouveau candidat dans le quartier No. 2, aux prochaines élections municipales.

La jolie poésie publiée mercredi en page 6 de notre journal et intitulée "Rêve et Nuage" a pour auteur M. le Curé Jolys, de Saint-Pierre. On voit que le distingué Curé de Saint-Pierre, qui est en frais de publier l'histoire de sa paroisse, cultive aussi la rime avec talent. Nous aurons avant peu l'occasion de publier d'autre vers dus à sa plume élégante.

Les catholiques d'Edmonton auront bientôt une cathédrale de $300,000. La construction commencera, dit-on, au printemps. Sa Grandeur Mgr Légal quittera Saint-Albert et résidera à Edmonton.

M. J. U. Tessier, de St. Casimir, P.Q., a qui a été donné le contrat pour la construction de l'Hôpital et du Couvent de Medicine Hat, propriété des Révdes. Sœurs de la Charité de Saint Louis de France, est de passage à Winnipeg. Il est l'hôte de Mme A. E. Moissan, 164 Vaughan street. Après un court séjour à St. Casimir, il reviendra reprendre la direction des travaux à Medicine Hat, vers le mois de mars prochain, ces travaux seront poussés activement.

Hier soir à l'assemblée des Artisans Canadiens-français, M. A. Potvin a présenté au président, M. J. A. Beaupré un superbe collier. Immédiatement après il y eut partie de "pedro." Mme N. A. Laurendeau a emporté le prix des dames, celui des messieurs fut gagné par M. S. J. Dussault. Prix de consolation Mme A. Bérubé et M. J. A. Beaupré. Les prix étaient offerts par M. V. J. Gilbert et M. A. Gauvin. "La tire" à l'occasion de la Ste-Catherine ne fut pas oubliée. Après quelques beaux morceaux de musique et de chant la réunion prit fin au son patriotique de "O Canada" et tout le monde se donna rendez-vous pour le 9 décembre prochain.

NAISSANCE

Dimanche le 23 du courant, Madame Goulet, épouse de M. Roger Goulet, une fille. Elle a reçue les noms de Marie-Camille-Sarah.

Parrain et marraine: M. et Mme Camille Teillet.

Colonie Belge

M. Ernest Behyet, cultivateur à Sainte Amelie, Man., est de passage à Saint-Boniface. Il vient assister au mariage de sa fille Alice, avec M. Triphon, de notre cité.

La célébration du mariage aura lieu jeudi prochain. Les nouveaux époux partiront immédiatement après en voyage de noces en Belgique.

M. Emeric Taillieu vient d'acheter la part de M. A. Marcoux, dans l'hôtel St. Georges de Saint-Boniface.

Louis DeNobele est de retour à Winnipeg après une absence de deux semaines, passées à Morden, comme interprète à la Cour d'Assise.

Le Club Belge de Saint-Boniface se propose de faire peindre à l'huile grandeur naturelle les portraits de ses divers présidents depuis l'inauguration du Club jusqu'à ce jour. Ces portraits sont destinés à orner la salle des fêtes.

Le banquet annuel du Vélo Club Belge aura lieu sauf contre ordre le dimanche 14 décembre.

La chasse au gros gibier s'ouvrant lundi prochain, plusieurs Belges parmi lesquel M. Charles Menu se proposent de prendre quelque vacance à ce sujet. Souhaitons-leur bonne chance et qu'aucun ne revienne bredouille.

Séance en l'honneur de Mgr Béliveau

L'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, désireuse de présenter ses hommages à Monseigneur Béliveau, son très digne Président, donnera une séance dans la salle du Collège mardi prochain, le 2 décembre, à 8 heures du soir. La séance est sous le bienveillant patronage de Monseigneur l'Archevêque. Monsieur le Docteur Lachance, premier Vice-Président de l'Association, présentera les vœux de circonstance. L'orchestre de Saint-Boniface,sous la direction de M. Zotique Bertrand, donnera son précieux concours. On y jouera la comédie "Le voyage des Berlurons." Comme situation dramatique et fantaisiste c'est un chef-d'œuvre. Monsieur l'avocat J. Mondor tient le rôle de Berluron qu'il interprête en maître, ce qui ne surprendra nullement ses amis.

Tous ceux qui aiment à rire en auront à leur goût. Seulement ayez les côtes soldes... conseil d'ami.

Vous trouverez des billets chez le Frère Potvin du Collège. Siège réservé 50 sous. Ça part vite.

AU COLLEGE

Au Cercle Provencher—Séance du 23 novembre. Le P. Directeur nous communique encore quelques expressions canadiennes relevées dans "Les origines de la France Contemporaine" de Taine. Le comité du Parler Français est actif et travaille à la correction des anglicismes. Une conférence sur sir Georges-Etienne Cartier fut donnée par Léon Roy. Le travail qui était très bien fait a dû demander de nombreuses recherches historiques et beaucoup d'application; la clarté avec laquelle fut traitée une période si embrouillée de notre histoire en témoigne. Cette conférence est arrivée fort à propos, car l'on se prépare à fêter le centenaire de la naissance du grand homme d'Etat canadien, qui, en 1872, représenta à la chambre fédérale notre comté de Provencher.

La Sainte Cécile—Samedi dernier, c'était la fête de sainte Cécile, patronne des musiciens. Après les litanies, les chantres du collège se trouvaient réunis au réfectoire où on leur servit un goûter. On y voyait encore quelques-unes des anciennes petites flûtes du P. Vandandaigne, qui sont maintenant devenues des altos, tandis que ses anciens altos sont à présent d'imposants ténors, qui figurent b ien auprès de solennelle basses-tailles. Tout le personnel sonore (c'est le mot *technique*) dont dispose le P. Proulx, était là. Les petits se sucraient le bec et grignotaient. Les grands, plus graves, oubliaient bien un peu leurs gâteaux sur leurs assiettes pour discuter quelques détails de leur art, des détails seulement, car personne ne diffère d'opinion sur l'art en général!... Est-ce bien vrai au moins ?

Coloris orchestral — Anatole cherche sa colophane, Gustave lui passe la sienne; Louis ne sait plus ou est son embouchure, Totor demande le *mi*, Marius distrait lui donne le *la*, et Georges et Emilien déjà attendent patiemment. On ne parle pas de Dominique et d'Alphonse, se sont des modèles. Antonio regarde tout son monde et sourit.

C'est fini—A l'avenir, nous ne parlerons plus des aventures de Louis-Philippe Gagnon, car il a un avocat formidable dans la personne d'Albert Prince, et s'il s'avisait de nous faire comparaître pour diffamation, le susdit Albert pourrait bien nous envoyer à la potence. Le triste sort de Savard, qui est à la grosse caisse, nous avertit d'être prudent.

La prochaine comédie—Nos jeunes acteurs s'exercent ferme. L'on veut faire rire tout Saint-Boniface à gorge déployée. Qu'on se rappelle ce. mot d'Alphonse Karr: "Le rire et la gaieté sont une nécessité pour l'homme," et que l'on vienne en foule.

Une Chambre de Commerce Francaise a Winnipeg

Un certain nombre de commerçants français de Winnipeg et de Saint-Boniface se sont réunis mardi dernier et aujourd'hui 25 novembre à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, dans le but d'organiser une chambre de commerce française, à Winnipeg, sous le haut patronage du gouvernement Français.

Cette chambre de commerce française fonctionnera sur les mêmes bases que celle de Montréal.

Monsieur Vampoulle, promoteur de l'affaire a été nommé Président, Monsieur F. Deniset, Vice-Président, et M. Leroux, Secrétaire-Trésorier du comité d'organisation de la Chambre de Commerce Française de Winnipeg.

Voici la copie de la lettre qui a été adressée à M. le Ministre du Commerce, à Paris, à l'issue de la dernière réunion du comité d'organisation, ainsi que la copie du procès verbal de ces deux séances, jointe à la lettre envoyée à M. le Ministre du Commerce, en France :

Le Comité d'organisation de la Chambre de Commerce Française de Winnipeg.

A Son Excellence, Monsieur le Ministre du Commerce à Paris.

Monsieur le Ministre,

Quelques hommes d'affaires Français, habitant l'Ouest du Canada, ayant remarqué le manque d'organisation commerciale Française à Winnipeg, ont organisé à l'Hôtel-de-Ville de leur Quartier (Saint-Boniface), une réunion durant laquelle ils furent unanimes à reconnaître la nécessité de l'établissement d'une Chambre de Commerce Française à Winnipeg.

Nous nous permettons donc, Monsieur le Ministre, de vous envoyer la copie du Procès verbal de cette réunion, en recommandant d'une façon toute spéciale à votre bienveillante attention, la teneur de ce Procès verbal.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

LE PRÉSIDENT.

LE SECRÉTAIRE.

PROCÈS VERBAL DE LA FORMATION DU COMITÉ D'ORGANISATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE WINNIPEG,

(Province du Manitoba) Canada.

Le dix-huit novembre mil neuf cent treize, s'étant réunis en l'Hôtel-de-Ville de leur Quartier (Saint-Boniface), les hommes d'affaires dont les noms suivent :

Vanpoulle, Charles, Joseph, (importateur), né à Lille, (Nord) le 24 mars 1882, résidant à Winnipeg depuis 1904;

Deniset, François, (directeur d'agence immobilière et entrepreneur général), né à Besançon (Doubs), le 10 mai 1884, résidant à Winnipeg depuis 1908;

Fontaine, Pierre, (entrepreneur électricien), né à Boulogne-sur-Seine (France), le 30 juin 1889, résidant à Winnipeg depuis 1912;

Leroux, Edmond, (cultivateur propriétaire), né à Tourcoing (Nord), le 18 août 1866, résidant à Winnipeg depuis 1910;

Simonot, Pierre, (confiseur), né à Epinay-sur-Seine (Seine), le 18 décembre 1877, résidant à Winnipeg depuis 1902;

Descloquemant, François,(Secrétaire-Trésorier de la "Franco Canadian Investment, Ltd., à Winnipeg), né à Henin Lietard, (PdC.) le 10 octobre 1876, résidant à Winnipeg depuis avril 1907;

Paul Sala, (vins et liqueurs en gros et importateur) né à Laval(Mayenne) le 13 octobre 1861, établi à Winnipeg depuis 20 ans.

Buffet, Claude, (Président de l'Union Nationale Française de l'Ouest, Directeur d'Agence Immobilière), né à Lyon, (Rhône) le 14 juin, résidant à Winnipeg depuis 1903.

Considérant :

1. La distance entre Winnipeg et Montréal, distance tellement grande entre ces deux centres importants, que les communications sont lentes et difficiles et nous font perdre les avantages industriels et commerciaux que peut procurer à ses membres ou à ses adhérents, la Chambre de Commerce Française de Montréal.

2. La divergence existant entre les besoins et intérêts des habitants de l'Ouest du Canada et ceux de l'Est.

3. La situation prépondérante de Winnipeg, capitale de la Province du Manitoba (225,000 habitants), distributeur pour l'Ouest Canadien de tous les produits manufacturés.

Ont, sur proposition de M. Vanpoulle, secondée par M. Deniset, décidé à l'unanimité :

1. Que les personnes présentes forment immédiatement un comité désigné sous le nom de: "Comité d'organisation de la Chambre de Commerce Française de Winnipeg".

2. Qu'une demande soit faite à Monsieur le Ministre du Commerce du Gouvernement Français afin d'obtenir l'autorisation de constituer cette Chambre de Commerce régulièrement.

3. Que Monsieur le Ministre veuille bien nous accorder son Haut Patronage et nous faire connaître les formalités à remplir pour atteindre le résultat désiré.

4. Que copie de ce procès verbal soit adressé à Monsieur le Ministre et que la présidence d'honneur de ce comité soit offerte à Monsieur l'Agent Consulaire, représentant le gouvernement de la République Française à Winnipeg.

LE PRÉSIDENT.

Sacre-Cœur

La soirée de la Sainte-Catherine donnée jeudi le 20 courant, par les Dames de Sainte-Anne dans les salles du Sacré-Cœur deWinnipeg, a dépassé toutes les espérances et c'est avec peine que l'on est arrivé à y placer toute la société distinguée qui a voulu prouver, une foi de plus, tout le plasir qu'elle a de faire œuvre de bien en favorisant avec enthousiasme et patriotisme ce qui a pour but le soutien de l'école.

Le programme de la soirée, qui était charmant, a commencé par une petite comédie jouée, sous la direction de Madame R. Chauvière, avec un naturel et une maitrise inattendus ches de senfants ; Mesdemoiselles E. Fournier, R. Castela et S. Chauvière, aussi leur succès a été confirmé par de chaleureux applaudissements.

Ensuite Mademoiselle A. Patenaude, accompagnée au piano par Madame Beaudry avec son talent habituel, a enchanté l'auditoire par deux morceaux de son répertoire.

Madame R. Chauvière a déclamé deux délicieuses poésies qui furent très appréciées.

Puis Mademoiselle E. Marchetti, accompagnée par le Révérend Père Anzalone, sur la mandoline, et Madame P. Bourque, au piano, ont tenu l'assemblée sous le charme avec deux romances superbement rendues.

Pour la clôture de la partie concert, l'on a eu, comme bouquet, l'extrême plaisir d'entendre Mademoiselle E. Flanagan dans une spirituelle poésie et une non moins charmante romance applaudies toutes deux avec le plus grand enthousiasme.

Aussitôt après l'on a procédé à la vente des surprises tous s'arrachaient à qui mieux mieux les petitts paquets, contenant, en outre de petits objets utiles, une coiffure en papier, si pour chaque acheteur la surprise a eu plus ou moins de valeur, tous seront satisfaits en apprenant, ce qui ne sera plus une surprise pour leur charité habituelle, que l'école n'est nullement surprise du beau résultat de cette vente et qu'elle leur envoie à tous ses plus sincères remerciements de reconnaissance.

Le Président, au nom de la Commission Scolaire a remercié chaleureusement :

1 Le Rév Père Portelance qui, en une matinée, avait su si habliment organiser le concert et décorer la salle.

2 Madame O. Roy, Présidente des Dames de Sainte-Anne, Mme L. Desautels et totes les Dames qui avaient aidé à préparer cette inoubliable soirée.

3 Toutes les personnes qui ont bien voulu, si aimablement prêter leurs concours pour assurer ce véritable triomphe.

4 Enfin toute l'assistance venue si nombreuse pour témoigner de leur amour envers leur école.

Les prix des enfants pour la vente des livrets, deux montres offertes par Madame M. L. Paré et la maison Dingwall, ont été gagnés par Simone Chauvière et R. Thibault. Simone Chauvière, satisfaite de l'honneur, a, gracieusement offert la montre pour qu'on la mette en loterie au profit de l'école.

Les prix de la série des parties de cartes, deux pièces de cinq piastres en or, offertes par Messieurs T. Germain et le Gérant du Royal Alexandra. Celui des Dames par Mlle C. Desrochers et celui des Messieurs par Monsieur L. Desautels.

La chaise de la tombola offerte par la Canada Furniture Company a été gagnée par Madame McPheal avec le No. 1467.

Note.—La retraite du Jubilé, qui a commencé dimanche 23 courant et qui finira le dimanche 7 décembre prochain, ayant interrompu les parties de cartes, elles reprendront dans les premiers jours de janvier. Que les amateurs de ces amusantes soirées prennent un peu de patience.

Le Révérend Père Lewis venu au Sacré-Cœur de Winnipeg pour y prêcher la retraite du Jubilé, nous a, dimanche dernier, dans son sermon d'ouverture, fait entrevoir, dans un mirage enchanteur, toutes les splendeurs du céleste séjour promis aux élus, avec une éloquence d'une poésie pieuse, fine et délicate.

Ce début nous promet une série d'instructions et de sermons édifiants, convaincants et instructifs.

Bien que, comme cela doit toujours être, l'honneur ait été laissé aux Dames, en leur accordant la première semaine, cette mesure a été de bonne politique, car en retournant à leur foyer, chaque jour de plus en plus édifiées et convaincues, elles ramèneront au bercail, pour la deuxième semaine réservée aux hommes, les brebis hésitantes, résultat qui est à souhaiter pour le bien salutaire de tous.

Communiqué.

Chronique de la Province

SAINTE AGATHE

La bénédiction de la nouvelle bâtisse du couvent de Sainte Agathe a eu lieu jeudi avec beaucoup de solennité. La veille, mercredi soir, il y avait séance au couvent. Cette séance était une fête d'inauguration; elle était aussi un hommage de l'institution à Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, évêque auxiliaire de Saint-Boniface. Un programme des plus intéressants a été interprété avec le plus grand succès.

A l'issue de la soirée Monseigneur Béliveau félicita les Révérendes Sœurs Jésus-Marie, les élèves et les paroissiens. Il fit observer à la paroisse de Sainte-Agathe quel immense avantage c'était pour elle de posséder une telle école.

M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, et l'honorable Joseph Bernier, Secrétaire-Provincial, adressèrent aussi la parole et firent du couvent l'éloge qu'il mérite si bien. Les deux orateurs rappelèrent qu'ils avaient tous deux résidé à Sainte Agathe.

* * *

Le lendemain, Monseigneur Béliveau célébra la messe au couvent et à 10 heures il y eut dans l'église paroissiale grande messe solennelle. Les officiants étaient M. l'abbé Jolys, célébrant, MM. les abbés Rocan et Desrosiers, diacre et sous-diacre.

Le chant fut fait en partie par les élèves. Après la messe: procession, de l'église au couvent, et bénédiction de l'école. Etaient présents outre Sa Grandeur Monseigneur Béliveau et le dévoué curé de Sainte Agathe, M. l'abbé Campeau: MM. les abbés Jolys, Saint Amand, Desrosiers, Rocan, Mirault, Rév Père Loriot, Rév Père Gendreau, O.M.I., M. l'abbé Alex. Lambert. Les religieuses présentes étaient, outre le personel du couvent de Sainte Agathe: la Révérende Mère Supérieure de l'académie Sainte Marie, Winnipeg, des représentants des couvents de Saint-Boniface, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre, Saint-Adolphe et Sacré-Cœur.

Plusieurs cadeaux ont été donnés à l'occasion de l'installation de la nouvelle école.

Un bon nombre de personnes des alentours étaient présentes à cette cérémonie, entre autres: l'honorable M. et Mme Bernier, M. Albert Préfontaine, député de Carillon et Mlle Préfontaine, MM. J. H. Tremblay et J. P. Tremblay, les entrepreneurs de cette superbe construction; Mme J. T. Dumouchel, M. et Mme O. Préfontaine.

* * *

VANNES

Madame O. Lavoie a été choisie comme présidente du bazar qui doit commencer à Vannes le 14 décembre prochain. Ce bazar est organisé pour venir en aide à une paroisse pauvre qui voudrait pouvoir terminer sa petite église.

Madame O. Lavoie a déjà beaucoup fait pour la paroisse de Vannes et je demande aux personnes charitables de vouloir bien encourager son dévouement.

REV. P. H. PÉRAN, O.M.I.
Curé de Vannes.

* * *

VEGREVILLE

M. l'abbé J. H. Garnier, vicaire à Vègreville, Alta., a été nommé curé de la paroisse de NotreDame de Lourdes (Lamoureux-) Alberta. Il a été installé officiellement dimanche 23 novembre.

Feu M. Geo. McPhillis

Nous avons appris avec regret le décès de M. Georges McPhillips, arpenteur bien connu de Winnipeg. Le défunt avait soixante-huit ans. Le nom de McPhillips était connu dans tout l'Ouest Canadien. On retrouve ce nom sur les plus vieilles cartes de la province, jusqu'à quarante ans en arrière.

M. McPhillips était catholique. Ses funérailles ont eu lieu samedi matin à l'église Sainte Marie au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nous présentons à Madame McPhillips et à la famille nos plus sincères sympathies.

Les Produits Frelatés

Le ministère du Revenu de l'Intérieur, qui poursuit avec activité sa guerre contre les produits frelatés, et contre tout ce qui vient en contravention avec la loi qui s'applique aux aliments et aux breuvages, vient de faire faire une analyse des différentes sortes de jus de citron vendus sur le marché sous le nom de *lime juice*. On sait que ce produit est l'un des plus employés pendant l'été au Canada, comme liqueur rafraîchissante, et c'est pourquoi le ministre du Revenu de l'Intérieur a voulu se rendre compte si ce produit était réellement de qualité recommandable.

Comme résultat de l'analyse, on est arrivé à cette conclusion que le jus de citron était en général de très mauvaise qualité, et qu'il pouvait devenir nuisible à la santé.

Des mesures ont donc été prises pour remédier au mal, et les fabricants de jus de citron frelatés seront punis tout comme l'ont été les fabricants de mauvais produits alimentares.

Le gouvernement entend faire respecter les lois, surtout losqu'il y va de la santé du public qui peut être compromise.

PETITES ANNONCES

On demande immédiatement une servante. S'adresser à Madame A. Gauvin, Suite 1, Block *Le Manitoba.*

Demandé.—Faiseuses de chapeaux de paille, ou filles dégourdies accoutumées aux nouvelles machines et désirant apprendre. S'adresser à la Western Hat Mfg. Co., 3 et 4 Farmer's Advocate Building, Langside et Notre-Dame Winnipeg.

M. A. Pelletier offre en vente du bois : Epinette Rouge, $6.25 la corde; au-dessus d'une corde $6.00. S'adresser au No. 92 rue Aubert, Saint-Boniface. 3-6

A Louer—Maison rue Aulneau, $16.00 par mois. S'adresser au No. 28 rue Aulneau. 3-j.n.o.

A Louer—Maison avec toutes les améliorations modernes, chauffage à eau chaude, rue Saint-Jean-Bautiste; meublée ou non meublée; à très bon marché. Aussi suite dans Norwood Court. Possession immédiate. Pour toute information s'adresser à Cusson Agencies Ltd., 60 Ave. Provencher.

On demande deux agents pour Saint-Boniface, parlant le français de préférence, bonne position. Adressez-vous jeudi avant-midi au No. 222 rue McDermott, suite 1 et 2, Winnipeg.

MM. Simmens & Dégagné ont maintenant des autos pour le transport des passagers dans n'importe quelle partie de la ville et des environs. Phone: Main 1177.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

MM. Simmins & DeGagné, ont le plaisir d'annoncer aux propriétaires d'automobiles qu'ils ont ouvert une boutique de réparations et de peinture de toutes espèces au No. 60 avenue Provencher, Saint-Boniface et ils sollicitent l'encouragement du public.

Le Gaz a Manitou

Nos voisins de Manitou viennent de découvrir une source de gaz naturel le 23 d'octobre à dix heures du matin. Cette découverte s'est faite au puits No. 2 du Manitoba Natural Gas Syndicate, à environ 10 milles au sud de la ville sur la ferme de Gilbert Nicholls. Bien qu'on ait pas pu encore estimer le rendement du puits on constate cependant que la pression est très forte. Le feu se communiqua au gaz et avant qu'on put s'en rendre maître, il avait dévoré une partie du derrick et de l'appareil de creusage. La flamme atteignait facilement trente pieds de hauteur. Après un long travail on arriva à coiffer l'orifice du puits. Le gaz a été frappé à 590 pieds de profondeur, beaucoup plus vite qu'on ne l'espérait. Mowbray Berkley qui représente le syndicat anglais, est arrivé à Manitou le 24 octobre et les fit conduire immédiatement au puits. L'effet decette découverte s'est déjà fait sentir à Manitou même et dans le district où la propriété a considérablement monté de valeur. On nous dit qu'un tuyautage va immédiatement être installé entre la source de gaz et Manitou, où le syndicat se propose de fournir l'éclairage et le chauffage. Bien qu'il soit encore difficile de juger du volume de gaz produit, on pense que la pression est suffisante pour faire parvenir le gaz à une distance d'environ cent milles.—*Lorne-News.*

—Cette nuit, j'ai rêvé que ma belle-mère était partie en voyage..
—Mais, tu n'es pas marié !
—J'sais bien, mais ça m'a fait tout de même plaisir.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.